

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
(UCAD)



*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

MEMOIRE DE MAITRISE ès-SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
(STAPS)

THEME :

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur Sénégalais ». Cas des clubs de Ligue 1 de DAKAR : Saison 2010 - 2011

Présenté et soutenu par :

M. Yannick H.S. SAMBOU

Sous la direction de :

M. Aziz NDIAYE

Professeur à l'INSEPS

Année Universitaire 2010 - 2011

DEDICACES

Au nom du Bon DIEU, le clément, le miséricordieux, le tout puissant et à son fils Jésus Christ

Ce travail est dédié à :

- ✓ A notre feu Père PAUL SAMBOU qui vient juste de nous quitter, à qui nous devons toute notre réussite scolaire ; lui qui nous a même guidés et donné des conseils pour notre sujet de mémoire.
- ✓ A notre tendre Mère Pascaline LAMBAL : Les sacrifices que vous avez consentis pour nous, resteront gravés à jamais dans notre mémoire. Vous avez su nous guider, nous conseiller, nous protéger et nous entourer d'un amour sans faille.
- ✓ Recevez le travail qui est le vôtre, en témoignage de notre reconnaissance et de l'amour profond que nous avons envers vous. nous n'oublierons jamais les nombreux sacrifices que vous avez consentis pour notre réussite dans les études, ce serait même une ingratitude, de notre part de vouloir tout effacer dans notre mémoire. Que le Bon DIEU guide nos pas afin que nous restions fidèles à nos objectifs : Vous honorer.
- ✓ A nos frères Yves, Achille, Isaïe, Clément, Baudouin, Pierre-Bertrand et Ghislain, et nos sœurs Marie-Louise, Evelyne, Manuela, Catherine, Nadia, Mamita, Monique et Lina pour leurs affections constantes et leurs encouragements continus ;
- ✓ A nos tuteurs Charles DIEDHIOU, et Clarisse SAMBOU,
- ✓ A nos Oncles et Tantes, nos Cousins et Cousines, nos Neveux et Nièces, pour leur profonde reconnaissance et pour leur amour filial.
- ✓ Mention spéciale à Mon amour Thérésia LAMBAL dont nous ne trouvons pas de mots pour la qualifier ;

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

- ✓ A notre grand Alain KABOU qui nous a beaucoup soutenus durant les moments difficiles,

- ✓ A Tous nos Professeurs, nos camarades de Promotion pour le long chemin mené ensembles ;

- ✓ Les familles SAMBOU, DIEDHIOU, LAMBAL, BADIATE, DIABONE, ASSINE...pour leur accueil chaleureux.

- ✓ A notre défunt entraîneur de football Mamadou Niasse qui a guidé nos premiers pas dans la pratique du football avec l'ASC Don bosco de Tamba : que la terre vous soit légère et que Dieu vous accueille dans son paradis.

- ✓ A toutes les familles Coly et Diedhiou des parcelles Assainies, Guiranne de Kaffrine, Ndiaye (Ndack, Ndeye, Thérèse....) et Fall Sidy de Diourbel. Vous nous avez élevé comme votre propre fils. La seule chose que nous puissions souhaiter pour vous et que Dieu vous donne longue vie et une santé de fer et qu'il guide les pas de vos fils afin qu'ils réussissent dans leur entreprise et qu'ils deviennent grands.

Que Dieu les bénissent !!!

REMERCIEMENTS

Ce travail est pour nous l'occasion d'exprimer toute notre gratitude et notre reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, par leur disponibilité et leur conseil, nous ont apporté leur soutien dans ce travail et surtout durant les moments où nous avons perdu nos données.

Nos remerciements vont tout particulièrement à :

- ✓ Monsieur Aziz N'DIAYE, qui malgré un calendrier très chargé, a dirigé ce travail avec rigueur, méthode, abnégation et disponibilité. nous vous disons tout bonnement Merci.
- ✓ A la famille SAMBOU et FALL pour la saisie et la mise en forme de ce document. Trouver ici l'expression de notre très profonde reconnaissance. Que Dieu vous paie votre gratitude et votre abnégation.
- ✓ Au coach Moustapha SECK de l'AS Pikine, au coach GANA, Salif NIANG, Lamine NDOYE, Laurent GOMIS et Yves Sébastien SAMBOU mon frère aîné, pour les conseils que vous n'avez jamais cessé de nous donner dans les études.
- ✓ A nos tantes Jeanne d'Arc, Madeleine LAMBAL, Françoise et notre frère Avocat Corneille BADJI pour leur soutien financier afin que nous puissions récupérer mes données perdues. Merci que Dieu vous rende la monnaie de votre pièce.
- ✓ A tous les Enseignants qui ont contribué à notre formation.
- ✓ A toute la famille DIEDHIOU à Guédiawaye et aux parcelles Assainies, la famille COLY à l'unité 10 des parcelles assainies. Merci pour votre inestimable hospitalité. Nous avons trouvé auprès de vous toute la chaleur familiale.
- ✓ Tous les Professeurs de l'INSEPS pour leur contribution sans limite à notre formation de qualité. Que Dieu vous accorde longue vie et santé de fer.
- ✓ A tous nos voisins de chambre pour leur aide, soutien et disponibilité quant à la correction. Que Dieu vous assiste et vous mène sur le chemin de la réussite.
- ✓ Aux Bibliothécaires de l'INSEPS : Anastasie, père Grégoire et Djibril Sène pour leur disponibilité à nous servir. Que vos efforts soient récompensés.
- ✓ L'Administration de l'INSEPS.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

- ✓ Tout le PERSONNEL de l'INSEPS
- ✓ A la ligue Sénégalaise de Football Professionnel, au Président de ladite ligue
Louis LAMOTTE
- ✓ Tous les entraîneurs des clubs,
- ✓ Tous les joueurs de ces clubs,
- ✓ Tous les dirigeants,
- ✓ A mère Koné et famille du terrain DUC de football : Que Dieu vous donne
longue vie,
- ✓ A tous nos amies que nous avons connues à l'université et avec qui nous avons
passé de bons moments au campus universitaire,
- ✓ A tous nos amis avec qui nous partageons l'équipe universitaire Inter-Nation
de football du Sénégal, tous nos camarades de promotion et tous les étudiants
de l'INSEPS, Bonne chance,
- ✓ A tous ceux qui aiment et croient à un avenir glorifiant du football sénégalais,
- ✓ A tous les journalistes sportifs et chroniqueurs,
- ✓ A tous ceux qui œuvrent pour la bonne marche du sport dans le monde et,
- ✓ A tous ceux que nous avons oubliés.

SOMMAIRE :

DEDICACES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

Résumé	
Introduction	1
Problématique	3
Chapitre I : Revue de Littérature	
I- Sport.....	5
I.1 Définition.....	5
I.1.2 Historique du football sénégalais.....	5
I.1.3 Au Sénégal.....	5
I.2. Le club au Sénégal.....	7
I. 2-1- Définition et rôles.....	9
I. 2-2-Le statut des joueurs au sein des clubs (amateurisme au professionnalisme).....	9
I. 2-2-1- Amateurisme.....	10
I. 2-2-2- Professionnalisme en perspective (pro devient une véritable obsession) C.N.F.11	
I.3. Les débuts du professionnalisme (2009-2011)	12
I.3. 1- Le statut professionnel.....	12
I.3. 1-1- Statut du joueur.....	12
I.3.1-2- Notion de contrat professionnel	13
1-3-3-Les salaires et primes officiels.....	14
1-3-4-Le transfert du joueur.....	14
1-3-5-Relation avec les dirigeants	15
I.4 Etre footballeur de profession.....	15
I.4-1- Un semi-professionnel.....	16
I.4-2- Les obligations professionnelles.....	16
I.4-3- Les obligations professionnelles : l'entraînement.....	17
I.4-4 -Matches et déplacements.....	18
I.4-5- Un mode de vie particulier (hygiène de vie du sportif)	18
I.4-6- Le devenir des pros après leur carrière.....	19
Chapitre II : Méthodologie de la Recherche	20
1. Introduction.....	20
2. Présentation du cadre de l'étude	20
2.1. Echantillon	21
2.2. Objectifs de la Recherche	21
2.3. Les difficultés rencontrées	22
Chapitre III : Présentation, interprétation et discussion des résultats.....	23
3. Traitement des données.....	23
Conclusion et perspectives	58
Bibliographie	63
Annexe	

RESUME

Une histoire des footballeurs professionnels présentée par des étudiants universitaires en STAPS à l'INSEPS de Dakar, n'est-ce pas une proposition insolite ou même difficile ? Puisque qu'on a constaté l'absence quasi-totale des sports dans la littérature historique sénégalaise alors que les historiens sont réputés être accrus de nouveaux territoires et de nouveaux objets.

L'histoire du football ne reflète-t-elle pas les tendances générales de la société sénégalaise au 21^e siècle ? Le football n'est-il pas un phénomène social total ? L'exceptionnelle mobilisation humaine qu'il suscite lors de certains moments privilégiés le prouve amplement. D'où ce pari d'une histoire de footballeurs professionnels (statut du joueur) comme sujet de mémoire après trois années de la création de cette profession.

Il s'agit donc de l'histoire d'un métier, sans doute peu banal et, en tout cas, tout à fait nouveau, mais combien représentatif de la société contemporaine. Il sera analysé sous tous ses angles et l'accent sera mis sur les changements survenus depuis l'avènement du football professionnel. Ce métier a subi des mutations significatives qui sont le reflet de celles de la société. D'entrée, il convient de souligner qu'à l'origine, les joueurs ne sont pas issus des milieux populaires. L'adoption d'une structure chronologique de l'étude de la vie des joueurs permettra de mettre en lumière les effets instillés par les mutations de l'environnement économique, social, culturel et même politique. Il n'en reste pas moins que la profession de joueur a aussi sa propre histoire, ses propres crises, sa chronologie particulière déterminée par des facteurs internes.

Au total, il s'agit bien d'une histoire sociale et de la vie quotidienne à caractère classique et à prétention scientifique du fait du recours exclusif à la recherche et aux sources. Le joueur qui est au cœur de l'étude apparaîtra dans son environnement, à travers ses obligations professionnelles, ses aspirations, les joies et les tensions qui font partie de son quotidien, ses loisirs, etc.

INTRODUCTION

Le sport, dont chacun s'accorde à reconnaître qu'il constitue l'un des plus grands phénomènes sociaux du siècle, beaucoup d'études ont été réalisées dans ce domaine, entre autres : la sociologie, l'histoire, la didactique, la gestion... . Mise à part quelques recherches, il apparaît que les sciences sociales ont négligé cette activité. S'agit-il d'une activité qui entend se préserver des analyses « scientifiques »? De ce fait, il convient de relever l'ambiguïté du concept « sport ». Le même mot recouvre des pratiques fort différentes par leurs intentions, leurs natures et leurs effets. La surabondance de « sens » véhiculés nous incite à proposer la définition que fournit GEORGES MAGNANE pour lequel le sport est **« une activité du loisir dont la dominante est l'effort physique, participant à la fois du jeu et du travail, pratiquée de façon compétitive, comportant des règlements et des institutions spécifiques et susceptible de se transformer en activité professionnelle »**. Les diverses conceptions de l'exercice sportif sont clairement dégagées : loisir, compétition, profession. De toutes les disciplines sportives, le football semble au mieux, répondre à cette définition de par ses dimensions économiques introduisant ainsi d'autres approches (historique, sociologique, juridique ...) en fonction de leur apport sur le statut du joueur.

A cet égard, l'examen de la naissance, de l'organisation et du développement du football n'est pas sans intérêt quant à leurs conséquences sur la forme prise par ce sport : passage d'un sport de détente, de défoulement au sport-spectacle, modification des conditions économiques de sa mise en valeur, transformation du statut de l'athlète, évolution de la structure et du niveau des coûts et des recettes...

Le football moderne est né en Angleterre en plein milieu du XIXe siècle. Il s'est vite imposé comme le jeu du ballon le plus populaire. Partout, il est le plus largement pratiqué. Pour expliquer ce phénomène, on dit que le football est une création des masses laborieuses, soucieuses de trouver une forme de divertissement adaptée à leurs situations sociales. Car n'oublions pas qu'en Angleterre plus particulièrement, le XIXe siècle a été ce que l'on a appelé le siècle du grand boum de l'industrie.

La séparation des classes était nette : il y avait les bourgeois d'un côté et de l'autre les ouvriers et paysans qui formaient les masses laborieuses, travailleuses inlassables n'ayant aucun moyen de divertissement. Le football moderne est une création des ouvriers de l'industrie.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Dès lors, s'interroger sur les principaux acteurs de ce fait social relève du naturel. Parmi ceux-ci les joueurs occupent une place importante dans l'échiquier du football.

Les questions de statut des joueurs sont l'une des principales préoccupations de notre époque, quel que soit le secteur de la vie sociale envisagée. On ne peut aujourd'hui concevoir la performance ou la compétence dans le cadre d'une profession, d'un métier ou dans quelle qu'autre domaine d'activité que ce soit sans avoir eu au préalable le statut professionnel qui regroupe en son sein une structure dirigeante pour la réglementation et la gestion de ce sport.

De ce fait notre mémoire de maîtrise en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) intitulé : « **L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur sénégalais** ». **Cas des clubs de ligue 1 de Dakar**, a pour objectif d'examiner la question du statut du joueur sénégalais. Autrement dit, voir si les instances suprêmes (clubs et la ligue sénégalaise de football professionnel) en question ont les connaissances et les moyens nécessaires pour pouvoir gérer un statut professionnel du footballeur au Sénégal.

Pour la réalisation de l'objet de notre travail, nous envisageons un plan qui s'articule autour de trois chapitres :

- Le premier chapitre traitera de la littérature relative aux différents aspects du sujet et le statut du joueur professionnel en tant que tel.
- Le second chapitre décrira la méthodologie qui a été utilisée pour aller chercher des données de l'étude.
- Le troisième chapitre est celui de la présentation, l'interprétation et la discussion des résultats.

PROBLEMATIQUE

Le football est un phénomène qui ne laisse personne indifférent. Dans les places publiques, les marchés, partout, les gens ne cessent de parler de football. Le but fondamental dans ce jeu semblerait être la recherche de la victoire. Cette victoire paraît tellement précieuse et la défaite, quant à elle, constitue une grande désolation au sein de l'équipe vaincue et au-delà même du pays. Dans cette quête effrénée de la victoire, le recours aux moyens matériels, financiers, aux infrastructures et à l'organisation administrative dans les clubs de football, semble primordial. Du coup, le football a cessé d'être une activité de divertissement. Lors de ses premières manifestations dans le monde du travail au XXIème siècle, les ouvriers, après de longues journées de travail, aiment se retrouver dans les stades pour se divertir et nouer des relations amicales en attendant les lundis fatidiques. Avec le niveau de développement du football moderne, la discipline est devenue une entreprise qui fonctionne selon les mêmes normes que les grandes entreprises. La majeure partie des championnats de football au monde se sont professionnalisés. Le football est devenu aujourd'hui une entreprise qui crée des emplois et génère aussi des fonds. Les équipes sont cotées en bourse à l'exemple de Manchester United, du Real de Madrid... Le footballeur, lui est professionnel avec des salaires plus élevés que ceux des employés de bureaux ; c'est le cas d'un Cristiano RONALDO dont le salaire est estimé à des centaines de millions.

Aujourd'hui le football africain en général et sénégalais en particulier connaît une grande évolution depuis 2002, après la belle prestation des joueurs sénégalais lors de la Coupe d'Afrique des Nations au Mali et de la coupe du Monde au Japon.

De ce fait depuis lors, le constat d'un changement positif qui devait se faire pour notre football local a tardé à se mettre en place d'où une courbe descendante. Mais nos dirigeants du sport essaient de relever la barre en instaurant une structure qu'est la **L.S.F.P** (ligue sénégalaise de football professionnel) qui gère un championnat dit professionnel. Elle est chargée de l'organisation, du contrôle, du suivi, de la régularisation et du respect par les clubs des règles normatives de gestion administrative et financière.

« C'est fini les périodes où c'est une seule personne qui devrait permettre la bonne marche d'une équipe » affirmait Bernard TAPIE.

Actuellement, la grandeur d'une nation de football se mesure par les moyens financiers, la compétence de ses dirigeants et même par le nombre de trophées qui sont

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

remportés par les clubs. Aujourd'hui la tendance du football au niveau mondial est faite de telle sorte que seules les équipes qui disposent des moyens financiers énormes parviennent à rivaliser dans l'élite. Si on considère les résultats au niveau des clubs, le football sénégalais stagne par rapport aux autres pays. En dépit de quelques rares places de demi-finalistes et de la célèbre participation de Jeanne d'Arc (JA) en coupe d'Afrique (vice championne), le football sénégalais au niveau des clubs semble marquer le pas. Au niveau de l'équipe nationale, malgré une qualification acquise presque sans trop de difficulté à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2012, on note un « gap » croissant entre le football local et son public. La fréquentation des stades lors des matches de championnat a nettement diminué. N'est-elle pas un facteur limitatif pour le développement de notre football professionnel local, de nos clubs et même des joueurs sur leur propre statut ? Malgré tout, le football reste la discipline sportive phare de ce pays grâce à l'amour viscéral qui lie ce peuple au ballon rond et au nombre d'adeptes que compte ce pays.

Notre problématique posée par ce sujet est qu'existe-il un statut du joueur avec cet avènement du football professionnel ?

- ✓ Qu'est-ce qui a changé sur le statut du joueur quand on quitte l'amateurisme pour aller au professionnalisme ?
- ✓ Connaître les obligations professionnelles du métier de footballeur,
- ✓ Le statut professionnel,
- ✓ Et le devenir des professionnelles après leur carrière

CHAPITRE I : LE SPORT

1.1 Définition

Le sport pour Pierre PARLEBAS, « **c'est un ensemble de situation motrices codifiées sous forme de compétitions et institutionnalisées** ».

Ainsi défini, le sport moderne a connu une expansion considérable et a gagné presque tout le monde depuis l'avènement de l'industrialisme et des démocraties industrielles. Son expansion serait liée à plusieurs facteurs associés. Le sport en tant que sport, doit son essor particulièrement au football et au rugby qui sont les premiers jeux sportifs de balle dérivés des jeux anciens comme la soule, le hurling.

Ainsi constitué, le sport moderne, le football en particulier va connaître une organisation et des réglementations rigoureuses dans leur gestion à travers toute la planète, devenant un phénomène mondial. Il fera à cet effet l'objet de relations internationales. Le Football est incontestablement le sport le plus connu et le plus pratiqué à travers le monde. De ce fait, sa portée dépasse largement le cadre strictement sportif et s'étend jusqu'aux sphères économiques, sociales voire même politiques de notre société. Cela se traduit par la mise en place de la fédération internationale des associations de football le 21 mai 1904 au niveau mondial, de la confédération africaine de Football vers 1956 au niveau du continent et des fédérations ou comités de gestion au niveau des différentes nations affiliées à la fédération Internationale des Associations de Football.

1.1.2 Historique du football sénégalais

1.1.3. Au Sénégal

« Le football, pour respecter l'Histoire, est entré chez nous entre 1915 et 1920. La première structure organisée, le premier club à être porté sur les fonts baptismaux s'appelle l'Union Sportive des Tireurs Dakarois (1929) dont la création a précédé de quelques mois celle du club de la Jeanne d'Arc qui est né la même année au mois de septembre. L'Union Sportive Indigène (USI), suivra en 1929 et deviendra par la suite en 1933 l'Union Sportive Goréenne. Le Foyer France Sénégal verra le jour en 1937. L'US Gorée plana deux années

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

consécutives sur l'AOF (Afrique Occidentale Française), remportant la coupe d'AOF en 1954 et 1955 ainsi la presque totalité des trophées mis en jeu.

A Saint Louis, on notait que de grands moments de football et de suspense, que de beaux souvenirs et que de grandes équipes et de talentueux joueurs avec l'Avenir, l'Espoir, le Réveil, la Saint Louisienne et plus tard le « Gaieté club ». Le Réveil de St-louis, vainqueur de la Coupe de l'AOF en 1957 avait bâti une superbe équipe talentueuse et très technique. En 1959, la Saint Louisienne ramena aussi la Coupe de l'AOF à St louis en tombant en finale le Modèle de Lomé.

L'Union sportive Dakar Niger (USDN) actuel US Rail remporta la coupe du Sénégal en 1966. Le Cercle Olympique Thiessois (COT) joua un grand rôle dans le football national car il passa à coté de deux finales nationales en 1964 et 1965 »¹

Avec les indépendances, nous assistons à l'éclatement de la ligue de l'AOF. Ceci entraine la création des fédérations nationales sportives qui débouche sur une organisation des africains par eux et pour eux mêmes. C'est ainsi que la Fédération Sénégalaise de Football (FSF) est née le 19 novembre 1960. Elle s'affilie à la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) le 26 Mai 1962 au congrès de Santiago de Chili et intègre la Confédération Africaine de Football (CAF) le 22 janvier 1963 au congrès du Caire.

En 1961 Lors de jeux d'Abidjan, le Sénégal a battu le Cameroun (4-0). Ainsi en 1963 le Sénégal avait gagné la médaille d'or des jeux de l'amitié. Cet exploit restera à jamais gravé dans les mémoires des sénégalais, d'autant qu'il fut sans tâche. En 1968, à Asmara, notre équipe nationale dirigée par Lamine Diack, Mawade Wade et de Joe Diop n'a pas brillé à cette grande compétition.

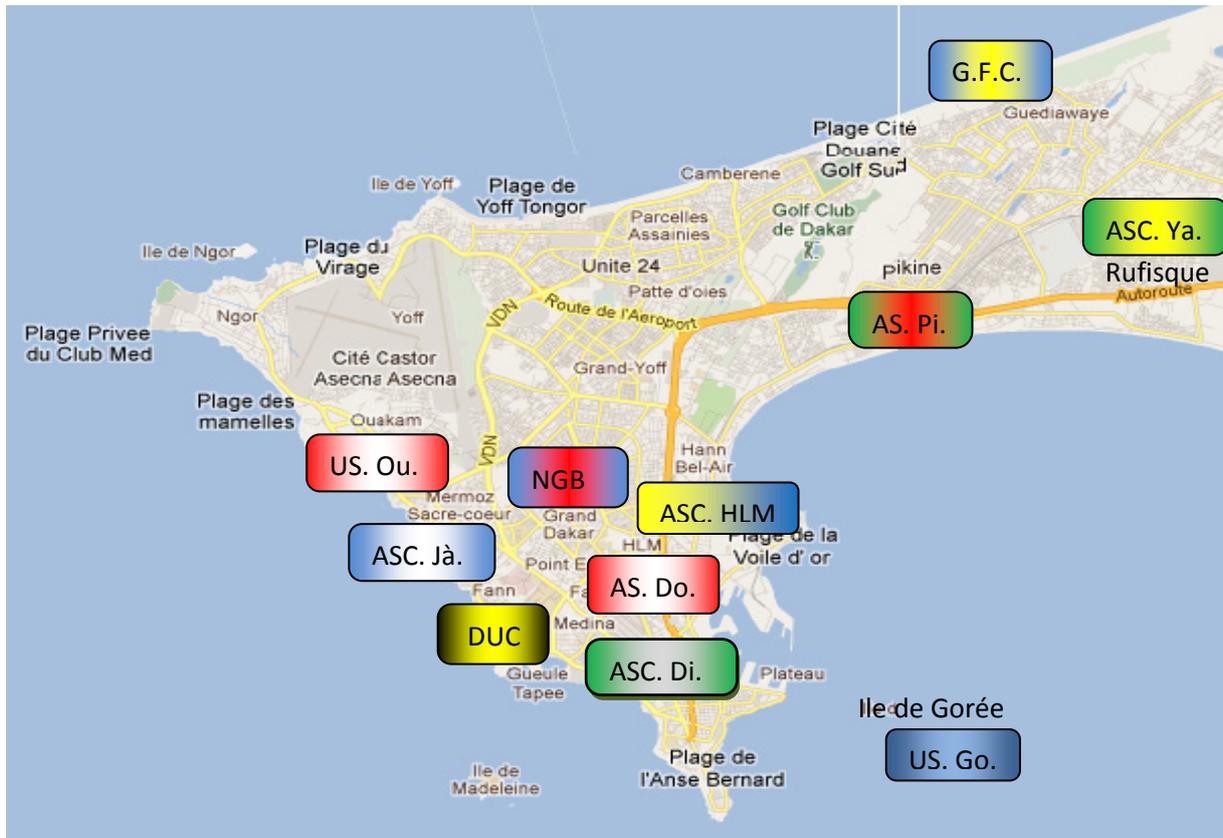
En 1980, la Fédération Sénégalaise de Football voulait organiser la coupe d'Afrique des nations à Dakar, mais le projet fut rejeté par l'Etat. Au Caire en 1986, l'équipe est éliminée au premier tour et ce sera la déception totale pour la population sénégalaise. En 1992, le Sénégal organisa la coupe d'Afrique des nations mais est éliminé en quart de final. Absente en 1996 et 1998, l'équipe nationale du Sénégal a joué la finale de la CAN en 2000 face au Cameroun mais va la perdre aux épreuves de tirs au but.

¹ Cisse S.A. *Sénégal carton rouge* ; NIAMAGNE éditeur, édition Derklé cité notaire / Sénégal, 1995.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

En 2002, l'équipe a fait une bonne prestation lors du mondial Corée-Japon avant d'être éliminée en quart de finale par la Turquie.

1.2 Le club au Sénégal



« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Légende : Représentation des différents clubs de football de première ligue de Dakar.

-  : Association sportive et culturelle (ASC) Diaraf
-  : Union Sportive (US) de Gorée 
-  : Dakar Université Club
-  : Niarry-Tally Grand-Dakar Biscuiterie
-  : Jeanne d'Arc de Dakar 
-  : Association sportive et culturelle des HLM
-  : Union Sportive d'Ouakam 
-  : Association sportive de Pikine 
-  : Association sportive des Douanes
-  : Guédiawaye Football Club
-  : Association sportive et culturelle Yakaar

1.2.1 Définition et rôles

Le club sportif est au sens premier « une association librement choisie, constituée dans le but de faire du sport et de nouer des contacts sociaux ».

Mais avec le développement du sport, du football en particulier et les énormes moyens surtout financiers qu'il draine, le choix des clubs est devenu de moins en moins désintéressé et donc très étudié.

L'ayant compris, les dirigeants sportifs ont commencé à intéresser financièrement certains talents pour s'octroyer leurs services. Ceci posait avant, de manière très aigüe, le problème du statut social du joueur au Sénégal qui séparait les clubs traditionnels et ceux dits d'entreprise. Mais est-ce que c'est le cas actuellement avec l'avènement du football professionnel ? Ou, existe-t-il une comparaison entre l'amateurisme et le professionnalisme ?

Pour répondre à ces questions ou amener des tentatives de réponses aux questionnements posés, il serait préférable de montrer le statut du joueur au sein des clubs.

1.2.2 Le statut des joueurs au sein des clubs au Sénégal

Le mouvement des joueurs obéit aujourd'hui à un souci d'appartenir à un cadre plus viable. Nous sommes bien loin de l'époque où le fait de jouer au football constituait un simple plaisir pour le joueur sénégalais.

Au-delà, le football est perçu comme un créneau à partir duquel il peut négocier son quotidien et éventuellement rêver d'une réussite au plan social. Aussi les clubs sont-ils obligés dans une certaine mesure d'intégrer cet aspect du problème dans leur politique ? est-ce le cas actuel ? Pour se faire il est peut être important de montrer qu'il existe deux types de contrat l'un pour l'amateurisme qui correspond au contrat sportif et l'autre professionnel régi par le club sous le contrôle de la **L.S.F.P** déterminant le statut des joueurs au sein de ces clubs.

Concernant le contrat sportif, c'est généralement la signature de la licence qui lie le joueur au club lui donnant le statut de sociétaire devant jouer sous ses couleurs. Le club étant tenu en conséquence et de façon quasi automatique de lui offrir un cadre d'épanouissement et de performance.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Mais dans les clubs dits professionnels, la signature de la licence doit obligatoirement s'accompagner de la signature du contrat de rémunération ou de salaire. Pour la ligue 1, le minimum est fixé à 75.000 francs CFA et pour la ligue 2 le minimum 50.000 francs CFA .Ce à quoi s'ajoutent éventuellement les primes de matchs qui peuvent varier de 10.000 à plus de 50.000 Francs CFA selon les clubs et selon l'issue des matchs.

1. 2.2.1 Amateurisme

Il ne fait pas l'objet d'une définition dans la charte du sport. Celle-ci se borne simplement à affirmer que " l'état encourage et favorise la promotion du sport amateur".

✓ **La notion d'amateurisme**

Les règlements généraux de la Fédération Sénégalaise de Football (FSF) définissent les joueurs amateurs : « tout joueur qui recherche dans la pratique du jeu du football sans esprit de lucre (lucratif) en même temps qu'une saine distraction l'amélioration de sa condition physique et morale ». Cette définition reprend exactement celle donnée par la charte dynamique version française 1989.

Est amateur, tout athlète qui s'adonne à une activité sportive en dehors de tout contrat de travail. L'amateurisme est distinct du bénévolat. Ce dernier se définit à partir d'un régime intégral de gratuité.

De plus en plus le principe de l'amateurisme connaît un certain nombre de limites.

✓ **Les limites aux principes de l'amateurisme**

La limite essentielle aux principes de l'amateurisme est le recours au professionnalisme. Est professionnel selon les règlements généraux de la **FSF** "tout joueur ayant obtenu cette qualité par l'enregistrement d'un contrat le liant à son club conformément aux lois en vigueur".

Entre joueur professionnel et joueur amateur, le contrat de travail reste l'élément de différenciation. Ce dernier dessine un lieu de subordination juridique entre l'athlète et son club.

La charte du sport, détermine l'athlète professionnel à partir d'une idée de rémunération. Cette approche ne peut pas être retenue. Elle soumet à l'autorisation spéciale le recours au professionnalisme.

1. 2.2.2 Le Professionnalisme en Perspective (Professionnel devient une véritable obsession) C.N.F

✓ **Ère professionnelle (depuis 2009)**

Après des années passées sous l'ère amateur, le Comité de Normalisation du Football (CNF) décide de professionnaliser le football sénégalais. La **LSFP** une institution rattachée à la **FSF**, est chargée de l'organisation, du contrôle, du suivi, de la régularisation et du respect par les clubs des règles normatives de gestion administrative et financière.

Dans le cadre de ce contrôle, les clubs sont tenus de produire à la première quinzaine de chaque mois, un bordereau récapitulant toutes les opérations financières effectuées par le club. A la fin de la saison, les clubs sont tenus d'adresser à la LSFP leurs états financiers.

La première saison du professionnalisme débute en 2009 et se joue avec 18 clubs professionnels qui sont choisis après que les anciens clubs de première division aient déposé leur candidature pour le championnat professionnel. Les clubs qui tiennent à prendre part à ce championnat ont sous contrat 25 footballeurs divisés en deux groupes : un premier groupe de 18 joueurs qui émargent à 75.000 francs minimum et un second groupe de 7 joueurs qui sont payés à un minimum garanti de 50.000 francs. Ces salaires concernent la ligue 1. Quant à la ligue 2, le club doit disposer de 25 joueurs ayant une rémunération de 50.000 francs minimum.

En plus d'être régulièrement affiliés à la FSF, les clubs qui prennent part à ces championnats doivent s'organiser en société commerciale (SA ou SARL). Autre condition à remplir : justifier d'un budget de 50 millions de francs CFA pour la ligue 1, de 40 millions pour la ligue 2 et d'une disponibilité en trésorerie d'un montant équivalent à 50 pour cent du budget requis au moment du dépôt de la candidature (attestation de solde ou cautionnement bancaire). L'équipe désirant prendre part à ces compétitions, a l'obligation d'engager un encadrement technique comprenant au moins un entraîneur titulaire du 2ème degré, un staff médical avec au moins un infirmier et un administratif et doit disposer d'un siège fonctionnel.

✓ **Organisation du championnat**

Le nombre d'équipes participant au championnat de Ligue 1 diminue et passe de 18 équipes au cours de la saison 2010, à 16 équipes pour la saison 2010-2011. Pour l'édition 2010-2011, le championnat se joue en une seule poule contrairement aux éditions 2009 et 2010 qui se jouent en deux poules.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Le classement du championnat est établi à l'issue d'une série de matches aller-retour au cours de laquelle chaque club rencontre les autres équipes une fois à domicile et une fois à l'extérieur. À l'issue de la saison, le champion est qualifié pour la Ligue des Champions de la CAF tandis que son dauphin joue la coupe de l'UFOA.

I.3 : Les débuts du professionnalisme

I.3.1- Le statut professionnel

L'instauration du professionnalisme à compter de la saison 2009 n'a pas résulté d'une revendication des joueurs. Seul quelques uns avaient pris position dans ce sens. La réforme n'a pas résulté non plus de l'existence de fait de cette profession nouvelle qui exigeait une disponibilité totale au cours de la semaine ainsi qu'une période d'apprentissage. Le professionnalisme et le résultat de la volonté des dirigeants du CNF qui regroupaient des présidents de clubs pour contrôler, maîtriser enfin un système de rémunérations régulé par le seul marché. Actuellement la **LSFP**, une institution rattachée à la **FSF**, est chargée de l'organisation, du contrôle, du suivi, de la régularisation et du respect par les clubs des règles normatives de gestion administrative et financière.

I.3. 1.1 - Le Statut du joueur professionnel

Le joueur qui fait du football son métier est professionnel. Il peut bénéficier d'un contrat écrit avec un club ; tous les autres joueurs sont réputés amateur.

Comment se situait le joueur professionnel dans le monde du travail ?

Formuler la question revient à admettre que l'activité sportive présente des analogies avec celle des catégories traditionnelles de travail.

Comme le fait remarquer J.M. Bröhm, le sport de compétition intègre dans son système d'action des schémas de comportement et de pensée comparables à ceux du monde du travail. Juridiquement, le statut des sportifs professionnels est celui du salariat, qu'il s'agisse par exemple de la formation professionnelle ou du contrat de travail. Les critères déterminants du contrat de travail sont réunis : le lien de subordination juridique et la rémunération qui traduit la dépendance économique du sportif.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Un joueur devenait professionnel après enregistrement d'un contrat le liant à un club. Ce contrat, d'une durée d'un an au moins, comportait plusieurs mentions dont notamment le montant du salaire.

Si le club avait obligation d'assurer les joueurs contre les accidents éventuels comme nous le dit le règlement, ces derniers devaient « suivre à la lettre les prescriptions de la direction de leur club ». En cas de « mauvaise conduite, de désobéissance aux règles de l'entraînement et de discipline ou aux ordres du club, le club a le droit de les suspendre pour une durée maximum de quinze jours sans salaire... ». Le joueur s'engageait « à jouer pour le club d'une manière efficace et au mieux de ses possibilités ». Il devait aussi « faire tout ce qui est nécessaire pour se mettre et rester dans les meilleure condition possible ».

I.3. 1.2- La notion de contrat professionnel

L'article 2 du règlement **FIFA** du statut et du transfert de joueur donne une définition simple du footballeur professionnel et qui a vocation à s'appliquer universellement. "Est réputé joueur professionnel tout joueur bénéficiant d'un contrat écrit avec un club et qui perçoit une indemnité supérieure au montant des frais effectifs qu'il encourt dans l'exercice de cette activité footballistique. Tous les autres joueurs sont réputés amateurs".

Dès lors, tout joueur qui percevait de l'argent ou des avantages en nature dont le montant ne correspond pas strictement au remboursement des frais qu'il a dépensés pour exercer son activité de footballeur (frais de transport pour se rendre à l'entraînement ou au match, frais médicaux suite à une blessure, tenues de sport etc.) doit être considéré comme un footballeur professionnel.

Le contrat de stagiaire-pro tel qu'il apparaît dans la charte du football professionnel français est-il un contrat de joueur professionnel ? La relation entre un stagiaire et son club a pour objet de former sportivement et scolairement le sportif. Cette relation est assise sur une convention de formation qui ne prévoit pas de rémunération. En cela, la convention ne peut être considérée comme un contrat de joueur professionnel.

Cependant, afin d'attirer les meilleurs jeunes, il est systématiquement proposé au stagiaire un contrat en plus de la simple convention de formation. Ce contrat de stagiaire prévoit une rémunération dont les minima sont fixés par la charte du football professionnel. Le joueur sous contrat de stagiaire pro est donc un professionnel au sens de la réglementation de la Fifa. Il en est de même du "Scholarship Agreement" (contrat de formation) régi par la

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

fédération anglaise de football (The FA) et qui correspond à peu de chose près au contrat de stagiaire pro français. Ce contrat prévoit en effet, une rémunération par semaine qui est sans lien avec les frais engagés par le joueur pour exercer son activité sportive. En conclusion, loin d'être des simples contrats de formation, le contrat de stagiaire pro et le "Scholarship Agreement" anglais engendrent de vraies relations de travail de sorte que la signature par un joueur d'un tel contrat ouvre droit au bénéfice de l'indemnité de formation pour les clubs indiqués sur son passeport Fifa.

1.3 - Les salaires et primes officiels

Le statut du joueur imposait ses principales contraintes dans les domaines du salaire et de la mutation appelés désormais transfert. Les dirigeants se proposèrent d'instaurer un système d'autorégulation des salaires et des primes, en prenant exemple sur le modèle français qui connaissait le salaire maximal tout en respectant nos propres réalités africaines plus particulièrement sénégalaises.

Donc cela confirme même la suppression de la prime à la signature dans le contrat du fait de ces réalités.

A ce salaire s'ajoutaient d'autres revenus sous la forme de primes diverses : d'entraînement, de résultats, de présence dans l'équipe...

1.4. - Le transfert du joueur

Dès lors qu'un club ne renouvelait pas le contrat d'un joueur ou si le salaire n'était pas versé durant deux mois, celui-ci pouvait changer de club. Il le pouvait aussi en avançant des motifs spéciaux ou si un autre club lui offrait un salaire plus avantageux. Il est interdit en principe d'attirer un joueur dans un autre club au moyen de gratifications quelconques. Selon l'article 2 du chapitre 5 intitulé « transfert », le club acquéreur du joueur devait verser une somme d'argent, non plafonnée, au club quitté ; un moyen pour les clubs pauvres de renflouer leur caisse en laissant partir leurs joueurs les plus côtés.

Les transferts allaient bon train d'une saison à l'autre. Leur procédure, qui faisait bon marché du point de vue des joueurs a été contestée dès le début.

1.5 - Les relations avec les dirigeants

Les dirigeants avaient voulu s'attribuer davantage de pouvoir et d'autorité. En fait, il n'y eut guère de changement, tout simplement parce que les joueurs n'étaient pas encore des vrais pros et qu'en conséquence, ils ne dépendaient pas totalement de leurs employeurs.

La majorité des joueurs interrogés ont plutôt de bons souvenirs de leurs dirigeants. Les relations sont qualifiées de « bonnes », voire de « très bonnes » ou encore de très chaleureuses. Plus nuancé, d'autres joueurs montrent que avec le professionnalisme qu'il n'y avait pas alors de rapports de type « employés patrons », mais plutôt le paternalisme de ses dirigeants, ils admettent les avoir respectés et se souviennent que leur Président de clubs « arrangeait souvent les problèmes extra- sportifs ». Selon certains dirigeants ou mêmes des entraîneurs interrogés affirme que les joueurs aussi bien que les dirigeants avaient conservé un esprit amateur, avec le souci de défendre les couleurs du club. Un des journalistes du chroniqueur le Populaire du nom de Youssouf BADJI dans ses écrits du Mercredi 24 Novembre 2010 disait « le club n'était pas une entreprise » et que le « football était encore un jeu au Sénégal et n'était pas devenu encore la grande affaire qu'il est aujourd'hui dans le monde ».

En conséquence, certains dirigeants en profitèrent, alors que d'autres « considéraient leurs joueurs comme de grands enfants dont ils avaient en quelque sorte la responsabilité ».

I.4 - Etre footballeur de profession

Avec l'introduction du professionnalisme, les dirigeants et les joueurs se trouvaient un peu désemparés. Jouer au football, même si c'est pour offrir un spectacle, était-ce bien un métier ? Pouvait-on admettre que la pratique sportive, avec toutes les valeurs qui s'y rattachaient soit assimilée à celle d'un artiste professionnel du spectacle, d'un ouvrier ou d'un agent commerciale (pub) ?

Les dirigeants n'y croyaient pas, puisqu'ils ont voulu se contenter de créer une catégorie de joueurs rétribués. Les joueurs eux-mêmes l'imaginaient si peu qu'ils hésitaient à abandonner leur véritable métier. Reste que les contraintes de leur nouveau métier, les longs déplacements, l'entraînement intensifié, modifiaient significativement leur vie quotidienne.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Pour le joueur, le football représentait une parenthèse lucrative dans sa vie. Ensuite, il pouvait espérer mieux un poste d'entraîneur en suivant une formation.

I.4.1- Un semi professionnel

Pourquoi semi professionnel ? Depuis l'instauration du football professionnel au Sénégal il n'y a pas grande –chose de changé. « La meilleure preuve de ce que j'avance, c'est qu'il y en a parmi nous les joueurs qui ont du travail au dehors ».

Exemple frappant c'est nous étudiants. Pour nous, le métier de footballeur professionnel à temps partiel représentait une bonne occasion. La plupart des autres joueurs qui n'osaient se consacrer exclusivement à leur nouveau métier devenaient ainsi des actifs percevant les revenus de deux professions, exercées simultanément en toute légalité. L'étudiant se régalait s'il avait une compréhension de ses dirigeants afin qu'il puisse jouir de son statut professionnel et du salaire qui en découlait pour mener une joyeuse vie d'étudiant.

La fonction publique ne paraît pas avoir été incompatible avec l'exercice de la profession de footballeur. Certains joueurs étaient simplement obligés de procéder à de perpétuels arrangements d'horaires avec leurs collègues pour assurer néanmoins leur service. Dans ces cas, le joueur bénéficiait des aménagements d'horaires indispensables pour les entraînements et les déplacements. Cela renforce la bonne relation entre joueur et dirigeant.

I.4.2- Les Obligations du joueur professionnel

Le joueur professionnel s'engage à :

- ✓ Consacrer son temps et ses capacités au profit du club,
- ✓ respecter les dispositions du présent statut,
- ✓ exécuter les clauses du contrat qui le lie au club,
- ✓ répondre aux convocations de l'entraîneur, aux dates, lieux, heures fixées par ce dernier,
- ✓ participer assidûment aux entraînements, stages, rencontres décidés organisés par le club,
- ✓ répondre aux convocations de l'équipe nationale,
- ✓ se soumettre aux visites médicales, traitements soins prodigués par les personnes habilitées désignées par le club,

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

- ✓ subir une visite médicale préalable avant la signature d'un avenant de renouvellement du contrat,
- ✓ se soumettre au contrôle anti dopage exigé par les instances sportives,
- ✓ participer aux actions de promotion au profit des jeunes et des très jeunes à la demande du club,
- ✓ avoir en tout instant et en tout endroit une hygiène de vie qui s'impose à un footballeur professionnel,
- ✓ ne pas porter atteinte aux intérêts du club, à l'image et au renom du football en général,
- ✓ être disponible aux opérations de relations publiques à la demande du club.

I.4.3- Les obligations professionnelles : l'entraînement

Le joueur pro avait statutairement un certain nombre d'obligations. Il devait « suivre à la lettre les prescriptions de la direction » de son club, c'est-à-dire qu'il devait participer aux rencontres de toute nature aux quelles le club était astreint mais aussi disputer les matches de sélection organisés par les ligues et par la **F.S.F.** Enfin, le joueur devait participer régulièrement aux entraînements assurés par l'entraîneur attitré du club.

Le contrat professionnel signé par le joueur était plus explicite encore puisqu'il détaillait et précisait les obligations figurants dans le statut. Ainsi le joueur s'engageait à jouer pour le club « d'une manière efficace et au mieux de ses possibilités » ; il s'engageait aussi à se rendre au terrain et à tout autre endroit « aux fins d'entraînement ». Enfin, le joueur devait « faire tout ce qu'il était nécessaire pour se mettre et rester dans la meilleure condition physique possible et se plier à toutes les disciplines d'entraînement et d'autres instructions du club ».

Le joueur était astreint ensuite à participer aux matches et surtout aux longs déplacements qu'ils nécessitaient. Suivant l'éloignement du club visité et compte tenu des moyens de communication utilisés, ces deux principales obligations pouvaient remplir une bonne partie de certaines semaines d'un footballeur professionnel.

En générale les entraînements des clubs de Dakar se font le matin et ne dépassent pas 3 heures et pour certains clubs leur entraînement se déroulait généralement entre 16 heures et 18 heures vers 19 heures afin de faciliter la tâche pour ceux qui occupaient un emploi. Les

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

dirigeants semblent avoir fait preuve d'un certain laxisme en ce qui concerne la régularité de la présence de certains joueurs. Ils connaissaient leurs autres obligations et les voyaient d'ailleurs avec faveur.

I.4.4- Matches et déplacements

Le championnat cette année réédité en une poule unique regroupe 30 journées, sans compter les matches de coupe de la ligue et de coupe du Sénégal, ainsi que les rencontres amicales. C'est autant de matches en une saison pour un joueur professionnel comparé au temps de l'amateurisme.

Sans oublié les déplacements qui peuvent être dès fois périlleux. La plupart des joueurs évoquent ces interminables voyages comme des très mauvais souvenirs de jeunesse du fait de la programmation des matches. Après match, il fallait « repartir parfois sans prendre de douche et faire le trajet retour. Sans compter les conditions du voyage ».

Le statut a vraiment changé du fait de ses obligations à respecter par le joueur professionnel.

I.4.5- Un mode de vie particulier (hygiène de vie sportif)

S'entraîner ne suffisait pas pour être dans la meilleure condition possible ; aussi le joueur devait-il aussi suivre une parfaite hygiène de vie et notamment un régime alimentaire propice à la production d'exploits sportifs. Les connaissances en la matière demeuraient sommaires. La viande, les pâtes et les légumes sont recommandées mais pas en excès pour éviter un surcroît de puissance à l'organisme et favoriser la détente des muscles. Par contre, nos joueurs ici la plupart d'entre eux n'aiment pas les fruits frais pourtant recommander, ou ne prennent pas en considération l'aspect diététique.

Les excitants comme le tabac, le café, le thé... sont en général les amis des footballeurs et qui limitent leur performance. Beaucoup de joueurs n'avaient guère le souci de se préparer sérieusement et songeaient surtout à s'amuser. Mais n'étaient pas de leur âge ?

En principe le joueur professionnel disposait de beaucoup de temps libre. Toutefois, les footballeurs ne se résignaient pas à vivre dans le repos et la détente entre les rencontres et les entraînements. Comme s'ils avaient mauvaise conscience de ne rien faire pendant le temps de récupération. Loisir ou véritable métier ?

I.4.6- Le devenir des professionnels après leur carrière ou la reconversion

L'un des soucis des promoteurs du professionnalisme et le principal argument des opposants le devenir problématique des joueurs, une fois la carrière, toute provisoire, achevée. Le statut professionnel pouvait à tout moment réintégrer le rang des amateurs. Pour l'heure, il n'y a pas encore de futur pour tous dans le sport.

Cependant, l'avenir des joueurs qui, durant leur carrière, ne vont pas tout sacrifié au football. Ils trouveront celui-ci tout tracé.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Introduction

Toute recherche fait appel à des choix méthodologiques liés non seulement à l'objet d'étude, mais aussi et surtout à la nature de la recherche elle-même, il s'agira donc dans ce chapitre d'expliquer la démarche suivie dans notre recherche pour arriver à recueillir les données.

2. Présentation du cadre de l'étude

La réalisation de notre projet d'étude consiste à montrer « **l'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur au Sénégal** ». Dans le choix de notre population cible, une idée de base a été émise de faire un travail qui concerne l'ensemble du réseau qui entoure le footballeur professionnel, en débutant par le joueur lui-même, vers la structure dirigeante qu'est la ligue professionnelle, en passant par le club (joueurs, entraîneurs, secrétaires généraux).

Pour ce faire, une collecte d'informations peut rendre nécessaire la nouveauté du sujet ; de plus afin d'enrichir la base documentaire et l'analyse, une enquête auprès des footballeurs professionnels évoluant dans les clubs de Dakar va s'effectuer en premier : son but serait de fournir des données sur le joueur « son statut » (origine sociale, motivations, place dans le monde du travail, au plan éducationnel ou niveau d'études...), sur les conditions d'emploi et de travail (formation, mobilité, accidents de travail, division du travail...).

Pour accéder aux données statistiques, différents questionnaires pour les différentes couches de la population cible et un guide d'entretien spécifique aux membres de la ligue seront utilisés afin de répondre aux exigences de l'enquête.

Nous avons proposé un questionnaire aux joueurs de football évoluant dans les clubs professionnels de Dakar de ligue 1 dans le cadre du groupe de performance, aux entraîneurs et aux dirigeants de l'élite du Sénégal dans la région de Dakar.

2.1 Echantillon

Pour mener à bien cette étude,

- ✓ Nous avons eu à administrer dans le cadre de notre recherche deux cent quarante deux (242) questionnaires répartis en catégories. ;
- ✓ Et pour les membres de la ligue, il nous a fallu d'un semi-entretien pour mieux confirmer nos propos.

Au sortir de notre cueillette, nous avons récupéré un échantillon de deux cent quarante (240) sujets, au lieu de deux cent cinquante deux (242). Perte survenue au niveau des joueurs et qui donnera deux cent dix huit (218) au lieu de deux cent vingt (220) pour les footballeurs, onze (11) sont des entraîneurs, onze (11) des secrétaires généraux.

Concernant l'échantillonnage pour les footballeurs d'élite nous avons déterminé, avec l'aide des entraîneurs d'équipe, un « groupe de performance » composé de vingt 20 joueurs les plus réguliers et les plus compétitifs dans chaque équipe.

Nous avons par ailleurs, choisi onze (11) clubs professionnels de ligue 1 à Dakar sur seize (16) qui se trouvent dans le Sénégal à savoir (l'US **Ouakam** , l'US **Gorée** , l'AS **Pikine** , l'AS **Douanes** , l'AS **Jaraaf**, l'ASC **Yakaar**, l'ASC **HLM**, l'ASC **Niarry Tally** , le **Dakar Université Club** , la **Jeanne D'arc** , et le **Guédiawaye Football Club**).

2.2 .Objectifs de recherche

En choisissant de travailler sur ce sujet de mémoire qui s'intitule : « **l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur au Sénégal** », nous nous sommes fixés un certain nombre d'objectifs:

- ✓ connaître le statut du footballeur professionnel,
- ✓ analyser les conditions d'emploi et de travail,
- ✓ rechercher les obstacles auxquels les entraîneurs et joueurs, sont confrontés dans l'exercice de leur tâche.

Du même coup, nous tenterons de décrire les conditions de l'insertion socioprofessionnelle de ces footballeurs et de mesurer l'écart qu'elles accusent vis-à-vis de leur statut social de pratiquant.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Au plan pratique, nous avons l'ambition d'atteindre deux objectifs spéciaux :

- amener les gens, au terme de la lecture de ce document, à se faire une meilleure représentation des difficultés socioprofessionnelles des footballeurs d'élite au Sénégal,
- contribuer à explorer des solutions pertinentes et praticables qui pourraient être mises en œuvre par les autorités compétentes.

2.3. Difficultés Rencontrées

Dans l'ensemble, nous avons eu la chance de rencontrer des joueurs, des entraîneurs et des dirigeants très compréhensifs et très heureux de se trouver associés à cette étude. Nous avons utilisé un questionnaire comptant des questions ouvertes et fermées pour recueillir toutes données jugées utiles à notre étude.

Ce questionnaire a été adressé à trois (3) catégories de répondants que sont les joueurs, les entraîneurs, et les secrétaires.

Cependant, dans bien des cas, quelques difficultés ont secoué notre recherche. Par exemple lors des déposer des questionnaires dans les clubs, on est confronté a un problème d'horaire parce qu'à Dakar presque toutes les équipes s'entraînent le matin et que ça coïncide à nos heures de cours. La solution qu'on a prise c'est de les déposer avec l'entraîneur du club pour revenir les chercher lors de nos heures creuses. La conséquence à ce système c'est que nos questionnaires tarderont à être récupérées, ou le plus souvent on en perd et on est obligé d'en tirer encore pour essayer garder le nombre.

Nous avons été confrontés aussi à d'autres difficultés qui reposent également sur des facteurs tels que le problème de temps et l'accessibilité des joueurs qui dès fois vous demandent de l'argent avant de répondre en disant « il faut nous payer avant qu'on ne touche à la feuille » ou vous dire qu'ils sont fatigués, qu'ils ne peuvent pas répondre sur le champ disent certains.

La principale difficulté était liée à la question concernant le salaire des joueurs car ces derniers n'ont pas voulu donner le montant exact de leur salaire mensuel. Ils jugent que « l'on ne doit pas révéler son salaire ». Avec les équipes de la Jeanne d'Arc de Dakar et de l'AS Douane qui ont traîné avec nos questionnaires presque deux (2) mois du fait des problèmes internes dans leurs clubs.

CHAPITRE III : PRESENTATION, INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

3. Traitement des données

Dans ce chapitre, sont présentés les résultats obtenus après dépouillement des questionnaires. L'analyse de ces résultats permettra de donner un sens à ces derniers. Pour y parvenir nous avons procédé de la façon suivante :

- ✓ regrouper les mêmes tendances de réponses suivant les questions qui ont été utilisées ;
- ✓ présenter et commenter les résultats.

La présentation des résultats se fait sous forme de tableaux. Ils sont aux nombres de trente deux (32).

Tableau 1 : Répartition des réponses des joueurs à la question : Quel âge avez-vous ?

Ages Clubs	(17 – 20)	(21 - 23)	(24 et plus)	TOTAL	
U.S GOREE	5	7	8		
H.L.M	4	9	7		
D.UC	6	6	8		
A.S PIKINE	7	8	5		
U.S OUAKAM	6	8	6		
G.F.C.	8	8	4		
JARAAF	5	10	5		
N.G.B	4	7	9		
YAKAAR	3	9	8		
A.S DOUANE	9	7	4		
J.A	3	9	6		
TOTAL	60	88	70		218
Taux	27,52%	40, 37%	32,11%		100%

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Commentaire Tableau N°1 :

La moyenne d'âge des joueurs évoluant dans le championnat national de ligue 1 se situe entre 21 et 23Ans.

- ✓ **27,52 %** des joueurs sont âgés entre 17 et 20 ans
- ✓ **40,37 %** des joueurs sont âgés entre 21 et 23 ans
- ✓ **32,11 %** des joueurs sont âgés entre 24 ans et plus.

Analyse 1

Au regard de ce tableau, nous pouvons constater que la plupart des joueurs (40,37%) ont un âge compris entre 21 et 23 ans. Ce qui est tout à fait normal vu les exigences et les capacités physiques que nécessite ce sport. Mais il n'est pas à exclure que certains joueurs dépassent cette tranche d'âges et se situent au-delà de 24 ans. Et aussi minime soit peu, il existe une aussi des joueurs qui n'ont pas encore atteint cette classe et qui constituent 27,52% de la population totale.

Tableau 2 :

Répartition des réponses des joueurs selon les clubs à la question : Combien d'années avez-vous passé dans ce club ?

Ages Clubs	1-2	3-4	5 ans et plus	TOTAL
U.S GOREE	16	4	-	
H.L.M	13	3	4	
D.UC	14	5	1	
A.S PIKINE	9	9	2	
U.S OUKAM	7	8	5	
G.F.C.	8	8	4	
JARAAF	10	5	5	
N.G.B	9	7	4	
YAKAAR	9	8	3	
A.S DOUANE	15	4	1	
J.A	10	6	2	
TOTAL	120	67	31	218
Taux	55,05%	30,73%	14,22	100%

Commentaire Tableau N°2 :

- **55,05 %** des joueurs ont séjourné dans les clubs pour une durée comprise entre 1 et 2 ans ce qui est très élevé et dépasse de loin la moyenne,
- **30,73 %** des joueurs ont séjourné dans les clubs pour une durée comprise entre 3 et 4 ans,
- **14,22%** des joueurs ont séjourné dans les clubs pour une durée de 5 ans et plus.

Analyse 2 :

Ces résultats viennent confirmer l'hypothèse selon laquelle nos joueurs sont très mobiles (55,05%, ce qui est très frappant). La majeure partie d'entre eux changent de club pour simple plaisir de changer « j'avais tout simplement envie de changer d'horizon, je n'avais pas de temps de jeu ».

Ce phénomène conjugué aux multiples départs de nos joueurs à l'étranger affecte beaucoup les résultats de nos clubs. Si la fidélité du joueur favorise la bonne marche de l'équipe de football (car le supporter lui-même a besoin de connaître ses joueurs), elle l'est davantage pour la carrière du footballeur. D'abord un joueur doit être constant pour être suivi, ce qui d'ailleurs va faciliter les négociations avec les dirigeants étrangers. La constance des joueurs permet une plus grande cohésion dans le jeu. De plus le joueur, en changeant de club peut se confronter à des problèmes d'intégration au sein de son nouveau club.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Tableau 3 :

Répartition des réponses des joueurs selon les clubs à la question : Avant de signer la licence professionnelle est ce que votre club vous à présenter un contrat ?

Clubs Réponses	USG	HLM	DUC	AS.P	USO	GFC	Jaraaf	NGB	Yakaar	AS.D	JA	Total	Taux
Oui	20	17	18	20	20	15	20	17	18	20	15	200	91,74%
Non	-	03	02	-	-	5	-	03	02	-	03	18	8,26%
Total	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	18	218	100%

Commentaire de tableau N°3 :

- ✓ **91,74 %** des joueurs ont eu à signer un contrat professionnel au moment de signer la licence.
- ✓ **8,26 %** des joueurs n'ont pas signé de contrat professionnel au moment de signer la licence.

Analyse 3 :

Les résultats obtenus sur cette question montrent que **91,74 %** sont des joueurs professionnels. Puisqu'ils ont signé un contrat les liant avec leur employeur (club). Contrairement aux autres joueurs qui évoluent dans ce championnat professionnel, d'après les études, **08,26%** des joueurs des clubs professionnels n'ont pas signé de contrat au moment de la signature de la licence. Ces joueurs ont-ils un statut professionnel ? Du fait que dans l'article 7 du statut professionnel, il est d'abord stipulé que « tout joueur professionnel ou semi-professionnel doit être lié par un contrat au club sous les couleurs duquel il entend pratiquer le football ». Peut-être nos réalités ne nous permettent pas de faire signer tous les joueurs un contrat professionnel.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Tableau 4 :

Répartition des réponses des joueurs selon les clubs à la question : A votre signature avez-vous reçu une prime de signature ?

Clubs réponses	U.S.G	DUC	Pikine	USO	GFC	Yakaar	Jaraaf	HLM	NGB	Douane	JA	Taux
Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Non	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	18	100% = 218
Total	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	18	100% = 218

Commentaire Tableau 4:

✓ 100% est le résultat des joueurs ont répondu par non à cette question.

Analyse 4:

Ce résultat confirme l'hypothèse que le professionnalisme au Sénégal se fait compte tenu des réalités financières des clubs qui peuvent être considérés comme semi-professionnels. Donc cela confirme même la suppression de la prime à la signature dans le contrat du fait de ces réalités. Les raisons évoquées par les joueurs le plus souvent sont « la prime de signature n'est pas établie au Sénégal » ou d'autres vont dire que « la prime de signature n'est pas mentionnée sur le contrat peut être ils ont changé le contenu du contrat ».

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Tableau 5:

Répartition des réponses des joueurs selon les clubs à la question : Avez- vous un salaire ?
Et à combien s'élève t-il ?

Salaires (FCFA)	EFFECTIFS	Taux
S < 75 000	17	22,7
S < 80 000	27	36
S < 90 000	18	24
S < 100 000	10	13,3
S > 150 000	3	4
Total	75	100%

Commentaire de tableau 5 :

- ✓ **22,7 %** des joueurs qui ont répondu à cette question perçoivent un salaire de 75 000 FCFA,
- ✓ **36 %** des joueurs qui ont répondu à cette question perçoivent un salaire de 80 000 FCFA,
- ✓ **24 %** des joueurs qui ont répondu à cette question perçoivent un salaire de 90 000 FCFA,
- ✓ **13,3 %** des joueurs qui ont répondu à cette question perçoivent un salaire de 100 000 FCFA,
- ✓ **4 %** des joueurs qui ont répondu à cette question perçoivent un salaire de supérieur à 150 000 FCFA.

Analyse 5 :

Au regard de ce tableau, on constate que le footballeur sénégalais n'est pas totalement mis à l'abri du besoin au moment où le footballeur au niveau des autres pays est très bien rémunéré. La rémunération du footballeur est nécessaire pour la stabilité psychique de ce dernier en vue de la réalisation de la performance. En fait, le salaire du footballeur sénégalais est très moyen par rapport aux autres.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Les conséquences qui peuvent découler de cette précarité du niveau de vie des joueurs sont :

- ✓ Arrêt brusque de la carrière du footballeur pour aller chercher mieux,
- ✓ irrégularité dans les séances d'entraînement et les longs déplacements,
- ✓ départs prématurés des joueurs vers l'étranger ou l'on paie plus (c'est-à-dire instabilité des effectifs dans les clubs d'une saison à l'autre).

Mais, comparer à l'amateurisme c'est doublement mieux que cela, ou même il n'existait pas de salaire pour tous les joueurs.

Tableau 6:

Répartition des réponses des joueurs selon les clubs à la question : Etes-vous confronter à des difficultés à percevoir votre salaire ou vos primes ?

Clubs réponses	U.S.G	DUC	Pikine	USO	GFC	Yakaar	Jaraaf	HLM	NGB	Douane	JA	Taux
Oui	15	20	-	-	14	20	10	20	18	17	18	69,72%
Non	05	-	20	20	06	-	10	-	02	03	-	30,28%
Total	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	18	100% = 218

Commentaire de tableau N°6 :

- **69,72 %** des joueurs éprouvent des difficultés à percevoir leur salaire,
- **30,28 %** des joueurs perçoivent leur salaire sans difficulté.

Analyse 6:

Partant des ces résultats, on note une insatisfaction **69,72 %** des joueurs au sein de leur club et un manque de volonté des dirigeants de mettre leurs joueurs dans les conditions adéquates afin qu'ils puissent percevoir leur salaire à temps et montrer leur statut professionnel.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Cette situation des arriérés de salaire s'explique par certains joueurs comme « un manque de moyen du club » et pour d'autres comme « un manque de considération » de la part de leur employeur. On note aussi un léger mieux de satisfaction puisque **30,28 %** des joueurs affirment n'avoir pas eu ce problème. Et en se basant sur les résultats du tableau, les équipes qui ne sont pas confrontés à ce problème d'arriérés selon les réponses des joueurs, celles-ci se sont trouvées en haut du tableau de classement à la fin du championnat. Cela confirme que le statut du joueur s'accompagne avec une superbe motivation et une considération qui doit venir des employeurs (clubs). Ces joueurs là disent qu'ils « trouvent très positif leur dirigeant ». Quand on observe le tableau n° 2, on sait que nos joueurs sont très mobiles, et la conséquence fondamentale qui peut survenir est que des clubs sans moyens financiers ne peuvent pas nous représenter dignement dans les compétitions africaines ; ce qui constitue d'ailleurs un facteur limitant pour la bonne marche du professionnalisme.

Tableau 7 :

Répartition des réponses des joueurs selon les clubs à la question :

Avez-vous un agent de joueur ?

Clubs réponses	U.S.G	DUC	Pikine	USO	GFC	Yakaar	Jaraaf	HLM	NGB	Douane	JA	total	taux
Oui	07	03	05	09	02	-	06	04	07	07	04	53	24,31
Non	13	17	15	11	18	20	14	16	13	13	14	165	75,69
Total	20	18	218	100%									

Commentaire tableau n°7 :

- ✓ **24,31%** des joueurs des clubs professionnels de Dakar ont des agents de joueur,
- ✓ **75,69%** des joueurs des clubs professionnels de Dakar n'ont pas des agents de joueur.

Analyse 7 :

Pourtant dans ce tableau, on constate que peu de joueur (**24,31%**) évoluant dans notre championnat professionnel ont eu à se procurer des agents pour pouvoir défendre leur intérêt.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Plusieurs d'entre eux évoquent les raisons qui leur ont poussé à changer un agent de joueur ils disent « beaucoup d'injustice faite aux joueurs, et seul ton agent de joueur peut vous défendre » et en plus de cela, « il vous facilite la tâche à la recherche d'un club étranger ».

Contrairement à **(75,69%)** des joueurs professionnels qui n'ont pas trouvé nécessaire de trouver des agents de joueurs, ou soient par faute de moyens. Est-cela le professionnalisme dont doivent faire montrer nos joueurs ?

Tableau 8 :

Répartition des réponses des joueurs selon les clubs à la question :

Combien d'heures par semaine consacrez-vous au football en moyenne ?

Par semaine		
Heures d'entraînement	10 heures	12 heures
Clubs (joueurs)	08	03
Pourcentage %	72,727	27,273

Commentaire tableau n° 8 :

Parmi les onze (11) clubs visités,

- ✓ **(08)** huit affirment s'entraîner dans la semaine avec un volume d'horaire de (10) dix heures, soit **72,727%**, contre seulement
- ✓ **(03)** trois qui affirment s'entraîner dans la semaine avec un volume d'horaire de (12) douze heures, soit **27,273%**.

Analyse 8 :

L'étude de ce tableau nous permet de savoir si nos clubs ou nos joueurs de première division professionnel en rapport au niveau duquel ils évoluent, ont-ils un volume d'horaire suffisant.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

En effet, les résultats obtenus montrent que plus de la moitié de nos clubs s'entraînent 10 heures de temps par semaine, ce qui fait **72,727%** ; par conséquent, on peut prétendre que c'est une durée normale, et que la condition physique ne doit pas apparaître comme signe de contre performance, mais plutôt un avantage pour le niveau du footballeur qui évolue avec l'avènement du professionnalisme.

Contrairement, **27,273%** des clubs disposent d'environ douze (12) heures de temps dans la semaine, ce qui représente un temps assez important pour les entraînements et donc presque pas de repos total.

Le volume d'horaire d'entraînement des joueurs par semaine est suffisant.

Tableau 9 :

Répartition des réponses des joueurs selon les clubs à la question :

Avez –vous été international (en équipe nationale) ?

Si Oui combien de fois avez-vous été sélectionné ?

Clubs (sélection) réponses	EQUIPE A	ESPOIR	TOTAL	TAUX
Oui	06	10	16	7,33
Non	12	08	20	9,17
Pas de réponses	182	182	182	83,6
Total			218	100%

Commentaire tableau n°9

- ✓ **7,33%** des joueurs évoluent dans les clubs professionnels de Dakar ont eu à être sélectionné en équipe nationale A ou Espoir.
- ✓ **9,17%** des joueurs évoluant dans ces clubs n'ont pas eu la chance d'avoir une sélection nationale.
- ✓ **83,6%** des joueurs n'ont pas répondu à la cette question.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Analyse 9 :

Pour faire une bonne analyse à ce tableau, il nous sera difficile de ne pouvoir pas prendre en considération le nombre important des non répondants à cette question qui est de **83,6%** seule (**7,33%**) des joueurs évoluant dans les clubs de Dakar on eu la chance à être sélectionné en équipe nationale. Ce qui montre un taux faible et confirme que la politique pour les sélections c'est le plus souvent de faire appel aux expatrier. La conséquence fait que nos joueurs la majeure partie d'entres eux pour ne pas dire tous on envie de quitter le pays pour montrer leur talent.

A l'inverse, (**9,17%**) des joueurs n'ont pas eu de sélection en équipe nationale, la grande conséquence est que nos joueurs auront toujours envie de quitter le pays, pour avoir peut être la chance d'être appelé en sélection. Et cela va affaiblir encore le niveau de notre football local.

Tableau 10 :

Répartition des réponses selon les clubs à la question : Etes-vous satisfait des conditions de vie de votre club actuel (salaires et primes, entraînement, match, encadrement) ?

Clubs Réponses	Effectifs	Taux
OUI	135	61,92
NON	83	38,08
Total	218	100 %

Commentaire tableau n°10 :

- ✓ **61,92 %** des joueurs affirment être satisfait des conditions de vie de leur club,
- ✓ **38,08 %** des joueurs affirment être insatisfait des conditions de vie de leur club.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Analyse 10 :

Partant de ces résultats, on note une satisfaction de **(61,92 %)** des joueurs au sein de leur club et une volonté des dirigeants de mettre leurs joueurs dans de bonnes conditions. Ils affirment que « les dirigeants essayer de nous mettre dans des conditions adéquates vers la performance » parce qu'ils ont un encadrement qui leur font travailler dur et des dirigeants généreux. Par contre, il ne peut manquer une divergence de réponse. **(38,08 %)** des joueurs affirment leur insatisfaction dans les conditions de leurs clubs. Les raisons évoquées par les joueurs insatisfaits sont : « les conditions ne sont pas bonne (instabilité des terrains d'entraînements) et les salaires qui tardent toujours ».

Ici on peut dire que le statut du joueur dépend de celui du club.

Tableau 11 :

Répartition des réponses des joueurs selon les clubs à la question : Aviez-vous déjà joué dans un autre club au Sénégal ?

Clubs Réponses	Effectifs	Taux
OUI	173	79,35
NON	45	20,65
Total	218	100 %

Commentaire tableau n°11

- ✓ **79,35 %** des joueurs affirment avoir joué dans un autre club au Sénégal,
- ✓ **20,65 %** des joueurs affirment n'avoir pas joué dans un autre club au Sénégal.

Analyse 11 :

A travers ce tableau, on note une très forte mobilité. **79,35 %** de nos joueurs au niveau des clubs professionnels ont déjà évolué dans un ancien club (amateur) au Sénégal.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

L'enseignement général que l'on peut tirer c'est l'absence de politique de maintien des joueurs au sein des clubs car nous leur avons demandé le pourquoi de cette mobilité, ils nous ont répondu : « les dirigeants ne respectent jamais les promesses des débuts de saison et nous aimerions bien évoluer au haut niveau ». Dans presque toutes les équipes, nous avons notés de la part des joueurs plusieurs départs. Sachant que la cohésion et la familiarité de ces derniers pendant une longue durée peut favoriser les liens et améliorer les résultats des clubs, il est important de mener des politiques de maintien pour mieux gérer le groupe. « Un autre aspect important est que la construction et la solidité d'une équipe se fait dans le temps. Il est souvent inutile de chercher à tout prix la rapidité du résultat. La définition des objectifs, les moyens pour y parvenir et la détermination d'échéance importent plus que la programmation détaillée d'actions quotidiennes à court terme. Mais, il n'y a pas de véritable union sans antagonisme, ni conflit. La diversité est ici créatrice, elle accroît la complicité et conduit à des niveaux d'organisations élevés tant que la cohésion du groupe ou le renouvellement de celui-ci sont préservés » d'après **Rocheteau Dominique** et **Guillou Jean Max**, *Football passion*. Au Sénégal, les dirigeants ne sont intéressés que par les résultats immédiats, ce qui explique que ce phénomène est beaucoup plus ressenti dans nos clubs que dans les pays maghrébins.

Tableau 12 :

Répartition des joueurs selon les clubs à la question : Combien de fois avez-vous changé de club professionnel ? (cf. tableau 2 et 11)

Cela prend en compte la mobilité des joueurs.

Tableau 13 :

Répartition des réponses des joueurs selon les clubs à la question : A votre avis, comment situer le sportif professionnel dans le monde du travail ?

Réponses	Effectifs	Taux
Ouvrier	30	13,76
Artiste professionnel du spectacle	175	80,27
Agent commercial (Pub)	13	5,97
Total	218	100 %

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Commentaire tableau N°13 :

- ✓ **13,76%** des joueurs affirment être situés dans le monde du travail comme étant des ouvriers.
- ✓ **80,27%** des joueurs affirment être situés dans le monde du travail comme des artistes professionnels du spectacle.
- ✓ **5,97%** des joueurs affirment être situés dans le monde du travail comme des agents commerciaux (Publicité).

Analyse N°13 :

L'étude de ces données met en exergue le problème de situation du footballeur Sénégalais dans le monde du travail. Quel est le statut du dans le monde du travail ? Avec (13,76%) des joueurs qui affirment être situés comme des ouvriers dans le monde du travail, montre que ce nouveau métier qu'est le notre a des ressemblances moins significatives avec le métier d'ouvrier.

Le nombre le plus signifiant correspond à la réponse des joueurs donnés soient (80,27%) des footballeurs affirment être comme des artistes professionnels du spectacle contrairement à (5,97%) des autres joueurs qui affirment être situés comme des agents commerciaux (pub).

Bien vrai que les joueurs professionnels, avec les sponsorings accordés à certains clubs dans lesquels ils évoluent peuvent être considérés comme des agents commerciaux, mais la ressemblance la plus nette et la plus concrète est que le footballeur est plutôt un artiste professionnel du spectacle, puisqu'il produit du spectacle au public tout en faisant son travail.

Tableau 14 :

Réponses des joueurs à la question : Avez-vous une qualification autre que le football ?

Réponses	Effectifs	Taux
OUI	44	20,19
NON	174	79,81
TOTAL	218	100

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Commentaire du tableau 14 :

Parmi les deux cent dix huit (218) joueurs questionnés, nous avons pu obtenir quarante quatre (44) qui affirment avoir une qualification autre que le football, soit un taux de 20,19% contrairement au grand nombre de cent soixante quatorze (174) des joueurs affirment n'avoir pas eu de qualification qu'autre que le football, soit un taux de 79,81%.

Analyse 14 :

L'étude de ce tableau nous montre que les joueurs malgré qu'ils sont des travailleurs ou employés dans le monde du travail comme footballeur professionnel, affirment avoir une qualification autre que le football, soit un taux de 20,19%. Ce taux faible soit peut confirmer qu'il y a des joueurs qui ont un statut de semi- professionnel parce qu'ils ont deux professions (étudiants, ouvriers, informaticiens, caissier...) combiné avec le football qui est devenu une profession au Sénégal. Contrairement aux 79,81% des footballeurs affirment n'avoir pas eu une qualification qu'autre que le football. Cet important taux de celui-ci développe le statut du joueur dans son unique et seule métier le football. Elle peut avoir pour conséquence le grand problème de reconversion après carrière.

Tableau 15 :

Répartition des réponses des joueurs à la question : Etes-vous considéré comme : vedette ; bon joueur ; un équipier ; espoir

Réponses	Effectifs	Taux
Vedette	58	26,60
Bon joueur	125	57,33
Un équipier	-	-
Espoir	35	16,07
TOTAL	218	100

Commentaire de tableau n° 15 :

- ✓ **26,60%** des joueurs affirment être considéré comme des vedettes,
- ✓ **57,33%** des joueurs affirment être considéré comme de bon joueur,
- ✓ **16,07%** des joueurs affirment être considéré comme des espoirs.

Analyse 15 :

L'étude de ces données met en exergue le problème de statut du joueur puisqu'ils sont considérés différemment de par leur niveau. La majeure partie des joueurs interrogés sont réputés être considérés comme des vedettes dans leur club (26,6%), contrairement à 16,07% des joueurs qui affirment être considérés comme des espoirs.

La conséquence du problème de statut du joueur peut être avantageux, si les joueurs eux veulent développer un esprit de concurrence dans la loyauté, désavantageux si c'est le contraire et que la jalousie prime. Donc nos dirigeants doivent aider les joueurs à être des compétiteurs, cela nous aidera à développer beaucoup plus notre football local qui se professionnalisme de jours en jours. Bientôt en travaillant dans le bon sens de la réussite, nous aurons dans notre championnat un bon jeu et des joueurs réputés bons eux tous pour ne pas dire vedette, de part leur niveau.

- ❖ Réponses des joueurs à la question : Après le professionnalisme (à la fin de votre carrière sportive), vers quelle activité pensez-vous vous orienter ?

Analyse :

La plupart de nos joueurs ne pensent pas à une reconversion après la fin de leur carrière. Ils disent « pour l'instant je pense qu'au football, après on verra ». Donc réellement c'est un grand problème de voir qu'actuellement nos joueurs se trouvent dans une situation sans soucis d'un lendemain meilleur. Cette situation ne va-t-elle pas augmenter le taux de chômage dans le futur? Même si aujourd'hui avec le professionnalisme du football qui génère des emplois aux jeunes, il doit être une priorité pour l'Etat ou la ligue d'étudier le cas de la reconversion de nos footballeurs.

Mais il y a exception à toute règle, d'autres joueurs ont tendance à garder leur profession d'avant, et la combiner avec le métier de footballeur. Parmi nos joueurs il y a des étudiants, des ouvriers, des informaticiens... . Ceux- là ont la chance de trouver une activité pour s'orienter après leur carrière. Leur reconversion sociale pourrait être facile.

Certains de nos joueurs souhaitent être après leur carrière des entraîneurs, des encadreurs sportifs. Sans études ou formations au préalable serait-il possible ?

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

- ❖ Répartition des réponses des joueurs à la question : Quel(s) métier préféreriez-vous avoir réellement ?

Analyse :

Ces études nous ont permis d'avoir une idée par rapport au métier que nos joueurs préfèrent avoir réellement. En faisant le point sur cette question ouverte, diverses réponses nous ont été données. Les plus nombreuses sont : « être footballeur professionnel ; être entraîneur ; être agent de joueur » et à une exception près « être gestionnaire des affaires publiques et professionnelles ». De ce fait nous avons une multiplicité de réponses venant de cette question.

D'après cette étude, on constate que la majeure partie d'entre eux préfèrent réellement avoir comme métier le sport, plus particulièrement le football. Ils disaient soit « être footballeur, dirigeant ou agent de joueur ». C'est vraiment bon d'avoir comme métier footballeur, mais peut-on vivre éternellement du sport ? D'autant plus qu'on sait que la carrière d'un sportif est aléatoire et indéfinie dans le temps puisse qu'elle peut être longue, courte, et peut y avoir brusquement arrêt. Il est important que nos joueurs poussent leurs études un peu loin afin qu'ils puissent regrouper toutes les chances de leurs côtés et faire ceux qu'ils préfèrent le plus.

Tableaux 16 :

Répartition des réponses des joueurs à la question : Avez-vous été blessé pendant la saison 2009 ; 2010 ; 2011 ?

Population	Oui		Non	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Joueurs des Clubs	145	66,51	73	33,49

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Si oui, aviez-vous reçu un suivi médical ?

Population	Oui		Non	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Joueurs des Clubs	115	79, 31	30	20,69

Commentaire des tableaux N°16 :

Parmi les deux cent dix huit (218) joueurs interrogés, nous avons constaté que cent quarante cinq (145) joueurs affirment s'être blessés au cours de la pratique du football pendant les trois saisons jouées sous l'ère du professionnalisme contre soixante treize (73) qui avouent le contraire.

Parmi les 145 joueurs blessés seuls 115 affirment avoir un suivi médical contre 30 qui avouent le contraire.

Cela nous confirme que le nombre de blessés notés au cours de la pratique de ce sport est assez important car la quasi-totalité des joueurs (66,51%) avouent qu'ils sont souvent victime d'accidents.

Discussion Tableau N°16 :

L'étude de ces tableaux nous permet donc d'avoir une idée sur le nombre de joueurs qui ont des accidents dans notre championnat de football et qui sont suivi médicalement pour faciliter leur retour dans leur travail.

Ceci prouve que notre championnat est si exigeant et long de par les journées et sans compter les déplacements. La conséquence est de nombreuses blessures notées durant sa pratique. C'est une obligation pour les clubs professionnels de suivre médicalement leur joueur blessé jusqu'à leur retour à leur niveau de compétition initiale. Parce que dans ce contrat qui le lie au joueur il est noté que le suivi médical des joueurs blessé lors du travail qu'il mené doit être assurée par le club jusqu'à la guérison.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Par contre le joueur professionnel bénéficie ici des avantages de l'avènement du football professionnel contrairement aux footballeurs amateurs qui ne les a pas.

Ce nombre assez élevé de blessures est souvent dû aux diverses raisons qui côtoient le championnat qui sont entre autres l'équipement du sportif, le climat, la nature des aires de jeux, l'agressivité dans le jeu...

Tableau 17 :

Répartition des réponses des joueurs à la question : est ce que vous faites des études en ce moment ? Si oui, à quel niveau ? Si non quel est votre niveau ?

Réponses	Effectifs	Taux
Oui	21	9,63
Non	197	90,37
Total	218	100

Commentaire du tableau 17

Parmi les deux cent dix huit (218) joueurs interrogés, nous avons constaté que seule vingt et un (21) joueurs affirment poursuivre les études en ce moment soit un taux de 9,63% contre un important nombre de cent quatre vingt dix sept (197) qui avouent le contraire.

Analyse 17

Cette étude du tableau nous renseigne que sur les deux cent dix huit 218 joueurs interrogés seuls vingt et un 21 affirment poursuivre les études, soit un taux de 9,63% ; contrairement à cent quatre vingt dix sept 197 qui ne le sont pas soit un taux 90,37%. Ce qui montre que nos joueurs quittent très tôt les classes pour s'adonner au football tout en sachant que tout le monde ne peut pas devenir footballeur professionnel.

La majeure partie d'entre eux n'ont pas fait les bancs ou ils ont quitté à un niveau primaire. Seuls quelques uns qui continuent à combiner études et sport (football). La conséquence de ce phénomène est que quand le niveau d'études de nos joueurs est très bas, le niveau du jeu restera bas et le statut du joueur inexistant.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Tableau 18 :

Répartition des réponses des joueurs à la question : pensez-vous que les études et le sport ou le travail et le sport sont compatibles ?

Réponses	effectifs	Taux
Oui	88	40,36
Non	130	59,64
Total	218	100

Commentaire du tableau n° 18

Parmi les deux cent dix huit (218) joueurs interrogés, nous avons constaté que quatre vingt huit (88) des joueurs affirment qu'études et sport ou travail et sport sont compatibles soit un taux de 40,36% contre cent trente (130) qui avouent le contraire soit un taux de 59,64%.

Analyse 18 :

L'étude de ce tableau nous renseigne qu'on a un nombre important de joueurs qui affirment que le sport et les études ou le sport et le travail ne sont pas compatibles. Ils s'expliquent en disant que « le sport de compétition nécessite beaucoup de temps pour l'entraînement et la récupération ». D'une part se sont des raisons valable et vérifier parce que le football Sénégalais est trop complexe et particulier et sa ne rime pas vraiment avec les études ; les heures de cours coïncide avec les celles des entraînements de clubs (le matin). D'autre part sans niveau d'étude au préalable sa sera difficile de vouloir mené une carrière professionnel. Cela se confirme malgré soit peu le nombre de joueurs (88) affirment qui est bien d'associer sport et études parce que c'est sur qu'après le football on aura du travaille, il faut prendre en compte que la carrière d'un sportif est courte, on peut se blesser gravement d'un moment à l'autre puisse que se sont les risques du métier. Donc il faut s'attendre à tout, mieux vaut cumuler les deux. Ils ajoutent en disant que « les études nous permettrons de savoir beaucoup de choses dans la vie actuel surtout avec le professionnalisme».

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Tableau N°19 :

Répartition de l'âge des entraîneurs et des dirigeants de football.

Ages Clubs	(39 – 45)	(46 - 52)	(53 – 59)	(60 - 66)	Total
USG	2	-	-	-	
DUC	1	-	1	-	
AS Pikine	1	1	-	-	
USO	2	-	-	-	
GFC	-	2	-	-	
Yakaar	-	2	-	-	
Jaraaf	1	1	-	-	
HLM	1	1	-	-	
NGB	2	-	-	-	
Douane	-	1	1	-	
JA	1	1	-	-	
TOTAL	11	9	2	-	22
TAUX	50 %	40,9 %	9,1 %	-	100 %

Commentaire tableau n° 19

La moyenne d'âge des dirigeants et des encadreurs de clubs se situe entre 39 et 45 ans.

- ✓ **50 %** des dirigeants et des encadreurs de clubs sont âgés entre 39 et 45 ans,
- ✓ **40,9 %** des dirigeants et des encadreurs de clubs sont âgés entre 46 et 52 ans,
- ✓ **9,1 %** des dirigeants et des encadreurs de clubs sont âgés entre 53 et 59 ans.

Analyse 19 :

Comme chez les joueurs de football, on constate de plus en plus un recul croissant des personnes âgées dans les postes de responsabilité au sein des clubs que ce soit au niveau des dirigeants qu'au niveau des techniciens. Ce phénomène pourrait être lié à une démission des anciens. Avec les conséquences suivantes : prise de position des jeunes qui manque d'expérience mais aussi pour un dirigeant, on a besoin de ses idées pour la politique administrative du club, de sa poche pour pouvoir venir à bout de certains problèmes du club dans le contexte de notre football professionnel toujours avec des problèmes de finances. La présence des entraîneurs jeunes au niveau de nos clubs pourrait être lié au fait que la plupart de nos footballeurs quittent très tôt les terrains pour aller faire le métier d'entraîneur ; ce qui d'ailleurs peut être un facteur expliquant la présence des jeunes joueurs dans notre championnat national professionnel. (cf. Tableau n°1).

Tableau 20 :

Répartition des réponses des entraîneurs selon les clubs à la question : Aviez-vous entraîné un club avant l'avènement du football professionnel ?

Réponses	Effectifs	Taux
Oui	11	100
Non	-	-
Total	-	100

Commentaire du tableau n°20

- ✓ 100% des entraîneurs ont affirmé avoir entraîné un club avant l'avènement du football professionnel.

Analyse 20 :

L'étude de ce tableau nous renseigne que les onze (11) entraîneurs de clubs professionnels de ligue 1 de Dakar, ont eu à entraîner des équipes (clubs) avant l'avènement du football professionnel, soit un taux de 100%.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Nous pouvons montrer l'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur en se basant des résultats obtenus des entraîneurs qui ont fait une comparaison des clubs d'avant (amateurs) aux clubs actuels (professionnels).

Car selon eux, « les conditions de travail aux plans matériels, logistique, organisationnel et motivationnel ne sont pas les mêmes », ils ajoutent en disant que « le championnat professionnel est bien structuré par rapport à l'amateurisme et le niveau des joueurs et du jeu est bien amélioré ».

Tableau 21 :

Répartition des réponses des entraîneurs selon les clubs à la question :

Le volume horaire de vos entraînements est-il suffisant ? Où existe-t-il ? (cf. Tableau 7 : Répartition des réponses des joueurs à la question : Combien d'heure par semaine consacrez-vous au football en moyenne ?)

Tableau 22 :

Répartition des réponses des entraîneurs de clubs à la question : Existe-il des dispositions réglementaires d'entraînement du joueur avec la professionnalisation du football ? ; Si Oui en quelques lignes quels sont les obligations des joueurs professionnels ?

Réponses	Effectifs	Taux
Oui	11	100
Non	-	-
Total	11	100

Commentaire du tableau n°22

- ✓ 100% des entraîneurs de clubs affirment qu'il y'a des dispositions réglementaires d'entraînement du joueurs avec le professionnalisme.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Analyse 22:

L'étude de ces résultats nous montre qu'ils existent de dispositions réglementaires d'entraînement du joueur professionnel d'où un taux de 100% des réponses des entraîneurs qui l'affirment. Pour les obligations le joueur professionnel doit travailler dans le respect du code de conduite, des statuts et règlement intérieur du club à savoir la ponctualité, l'assiduité, le sérieux et l'engagement dans le travail. Le joueur selon les réponses des entraîneurs doit « être professionnel en soi, respecter le club, les dirigeants, les adversaires, avoir la compétition, être compétitif et jouer les premiers rôles ». Le football professionnel a vraiment amené du nouveau en exigeant au footballeur des dispositions réglementaires d'entraînement. Cela n'existait pas à l'amateurisme parce que le bénévolat primer donc pas d'obligation mais plutôt l'amour ou l'attachement au club pour que le joueur se rend au entraînement.

Tableau 23 :

Répartition des réponses des entraîneurs de club à la question :

La visite médicale est-elle exigée aux joueurs avant leur recrutement ?

Si Oui à quel moment la faites-vous ?

Réponses	Effectifs	Taux
Oui	11	100
Non	-	-
Total	11	100

Commentaire du tableau n°23

- ✓ 100% des entraîneurs de club affirment avoir exigée leurs joueurs la visite médicale avant le recrutement.

Analyse 23:

L'étude de ce tableau nous permet d'avoir une idée sur les clubs qui exigent leurs joueurs à passer la visite médicale avant le recrutement pour pouvoir débiter le championnat comme le veut le règlement de la fédération.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

En se basant sur ce tableau nous pouvons dire que sur deux cent dix huit (218) des joueurs qu'on a eu à interroger et qui sont encadrés par les onze (11) entraîneurs de club de Dakar de L1, tous ces joueurs normalement ont suivi la visite médicale avant d'intégrer le club.

Cela montre et confirme qu'avec l'avènement du football professionnel, les mesures médicales sont prises en considération et le statut du joueurs se développe. Parce que le football professionnel qui est une activité rude et exigeant, donc il est primordiale de savoir son état de santé avant de si adonné.

Tableau 24 :

Répartition des réponses des entraîneurs à la question :

Aviez-vous un plan de recrutement ?

Comment se fait le recrutement des joueurs ?

Si Oui comment sont ces éléments?

Réponses	Effectifs	Taux
Oui	11	100
Non	-	-
Total	11	100

Réponses	Effectifs	Taux
Test	1	9,09
Cible	10	90,91
Total	11	100

Commentaire du Tableau n°24

- ✓ 100% des entraîneurs affirment avoir un plan de recrutement pour leur club. D'où :
- ✓ 9,09% des entraîneurs affirment avoir pris le recrutement par test pour leurs joueurs.
- ✓ 90,91% des entraîneurs affirment avoir pris le recrutement par cible pour leurs joueurs.

Analyse 24 :

L'étude de ce tableau nous permet d'avoir une idée sur le recrutement des joueurs dans les clubs professionnels. Pour cela on a deux formes de recrutements selon nos entraîneurs : par cible et par test. En effet, dix (10) des entraîneurs interrogés ont affirmés avoir procéder lors du recrutement de leur joueur par la méthode cible, soit un taux de 90,91%. Ils expliquent que « le recrutement se fait en ciblant des joueurs selon leur performance en L1, L2. De jeunes joueurs doués sont aussi repérés et recrutés dans les « navétanes ». Pour chaque poste, on double ou triple le nombre de joueurs pour une concurrence saine ». Contrairement à cette procédure utilisée par les entraîneurs, seul un (01) entraîneur affirme l'avoir fait par test dans son club. En se basant sur ces réponses, nous pouvons dire que le meilleur critère de sélection et de recrutement des joueurs pour un club c'est de procéder par cible puisque qu'il nous permet d'observer dans la durée (plusieurs matchs) la performance du joueur, contrairement aux tests qui sont des moments assez courts et ne permettent pas souvent de connaître la vraie valeur du joueur.

L'avènement du football professionnel a vraiment un effet sur le statut du joueur, parce que dans l'ère amateurisme nos clubs procéder par test pour recruter des joueurs et actuellement on utilise un recrutement cible au détriment des tests.

- ❖ Réponses des entraîneurs à la question : Quel est le règlement intérieur avant et après le recrutement du joueur en quelques lignes?

Analyse

Cette question a pour but de montrer les obligations du joueur professionnel avant et après son recrutement. Après dépouillement on constate qu'il nous ait d'une importance capitale puisque qu'en quelques lignes on connaîtra les obligations qui vont différencier un footballeur amateur à celui d'un professionnel. Le statut du footballeur est montré :

- ✓ Respect de la discipline de groupe,
- ✓ Respect des horaires d'entraînements et de regroupements,
- ✓ Port obligatoire de la tenue donnée par le club,
- ✓ Non utilisation du téléphone aux heures d'entraînement...

En résumer se soumettre au code de conduite avec un respect scrupuleux des statuts et règlements du club après avoir réussi aux tests physiques.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

❖ Réponses des entraîneurs à la question : Quelle est la relation avec vos joueurs ?

Analyse

Cette étude nous montre que la plupart des entraîneurs ont de très bonnes relations avec leurs joueurs. Ces relations d'après eux sont d'ordres :

- ✓ Bonne relation entre aînés et cadets : (car le droit d'aîné est prioritaire) ;
- ✓ Relation purement professionnelles ;
- ✓ Relations entraîneurs, entraîner, frère, conseiller (nous formons une famille) ;
- ✓ Relations professionnelles sur le terrain, très amical en dehors ;

En résumer il y a une bonne et saine relation entre les entraîneurs et les joueurs, beaucoup de complicité car ils sont jeunes comme eux. (cf. tableau 19 : la répartition des âges des entraîneurs qui détermine la moyenne d'âge).

Tableau 25:

Répartition des réponses des entraîneurs de club à la question : Rencontrer vous des difficultés pour vous faire comprendre ?

Réponses	Effectifs	Taux
OUI	9	81,82
NON	2	18,18
TOTAL	11	100 %

Commentaire du tableau n°25

Parmi les onze (11) entraîneurs questionnés, nous avons pu obtenir neuf (09) qui affirment avoir rencontré des difficultés pour se faire comprendre, soit un taux (81,82%) contre, aussi faible soit peu, un effectif de deux (02) entraîneurs qui eux ne l'ont pas, soit un taux de 18,18%.

Analyse 25

L'étude de ce tableau nous montre que 81,82% des entraîneurs dans nos clubs de football sont confrontés à des difficultés pour se faire comprendre. Ce qui d'ailleurs pourrait

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

découler du niveau d'instruction bas de certains de nos footballeurs et surtout des lacunes technico-tactiques occasionnées par un manque de travail réel durant la préformation, car la plupart de nos joueurs quittent très tôt les salles de classes pour se faire une carrière professionnelle de football.

Mais ce fait, au lieu de faciliter sa course vers le professionnalisme peut limiter ses chances car actuellement, pour la carrière des footballeurs, il est important de savoir lire et écrire pour pouvoir négocier ses contrats. La conséquence fondamentale est que les entraîneurs perdent beaucoup de temps pour faire passer un message et un système de jeu, car l'on sait que l'enseignement du football professionnel se fait avec un vocabulaire spécifique.

- ❖ Réponses des secrétaires généraux des clubs à la question : Quel est l'effectif des joueurs licenciés dans un club professionnel ?

Analyse :

Parmi les onze (11) secrétaires généraux interrogés tous affirment que l'effectif des joueurs licenciés est de vingt cinq (25) d'après le cahier de charge. On constate le plus souvent un nombre important de joueur dans les clubs, mais malgré cela juste un minimum de 25 footballeurs on signé un contrat professionnel. Le nombre peut changer, mais cela dépend des moyens financiers qu'à ce club pour prétendre augmenter son nombre des joueurs professionnels licenciés à celui fixé.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Tableau 26 :

Répartition des réponses des secrétaires généraux des clubs à la question : Existe-il un contrat de joueur vu la professionnalisation du football au Sénégal ? ; Si oui comment se déroulent les procédures (clauses) ?

Réponses	Effectifs	Taux
OUI	11	100
NON	-	-
TOTAL	11	100

Le contrat du joueur est régi par qui ?

Réponses	Effectifs	Taux
Fédération	-	-
L.S.F.P	-	-
Clubs	11	100
Total	11	100

Commentaire des tableaux n°26

- **100 %** des secrétaires généraux ont affirmé qu'il existe bel est bien un contrat du joueur avec la professionnalisation de notre football local,
- **100 %** des secrétaires généraux ont affirmé que le contrat du joueur est régi par le club.

Analyse des tableaux :

L'étude de ce tableau nous confirme que le contrat du joueur professionnel existe et c'est ce qui le différencie du joueur amateur. Ces procédures ou clauses du contrat sont des procédures normales d'un club professionnel, après discussion entre joueurs et responsable de club.

Pour le commentaire du tableau qui a pour question : le contrat du joueur est régi par qui ? Cette étude nous montre que les clubs ont un libre champ de régir le contrat tout en respectant les normes du règlement de la FSF qui à détacher la LSFP pour gérer ce championnat.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Tableau 27 :

Répartition des réponses des secrétaires généraux des clubs à la question : Quelle est la durée de la convention universelle du premier contrat d'un joueur de football professionnel ?

Période (années)	Effectifs	Taux
1	1	9,1
2	10	90,9
Total	11	100

Commentaire de tableau n°27

Parmi les onze (11) secrétaires généraux de club L1 de Dakar questionnés, nous avons pu obtenir dix (10) qui affirment que la durée de la convention universelle du premier contrat d'un joueur de football professionnel est de deux ans, soit le taux d'affirmation pour une durée de deux (02) ans est de 90,9% contrairement à un taux de 9,1% qui ont affirmé que c'est un (01) an.

Analyse 27 :

Ce tableau montre l'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur du fait qu'en se basant sur ce résultat tirés des réponses des secrétaires généraux, nous pouvons dire que le footballeur professionnel à une garantie de deux ans de profession juste après signature du contrat. Puisque 90,9% des secrétaires généraux affirment que la durée de cette convention du premier contrat professionnel est de deux (02) ans contrairement à 9,1% pour ceux qui affirment que c'est d'un (01) an.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Tableau 28 :

Répartition des réponses des secrétaires généraux des clubs à la question : Le contrat de stagiaire- professionnel tel qu'il apparait dans la charte du football professionnel Français est il un contrat de joueur professionnel ? Oui / Non

Réponses	Effectifs	Taux
Oui	11	100
Non	-	-
Total	11	100

Commentaire du tableau 28

- **100%** des secrétaires généraux affirment que le contrat de stagiaire-professionnel tel qu'il apparait dans la charte du football professionnel Français est un contrat de joueurs professionnel.

Analyse 28 :

L'étude de ce tableau montre d'après les réponses des secrétaires généraux, qu'il existe un contrat de stagiaire-professionnel dans la charte du football professionnel Français qui est un contrat de joueur professionnel.

Tableau 29 :

Répartition des réponses des secrétaires généraux des clubs à la question : Comment faites-vous le recrutement des joueurs professionnel ? Test / Cible ; Pourquoi choisir ce recrutement et pas les autres ? (cf. Tableau n°24)

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Tableau 30 :

Répartition des réponses des secrétaires généraux de clubs à la question : Existe-il un règlement de transfert du joueur au Sénégal comme en Europe ou dans le monde régi par la FIFA sur l'article 2 ? Oui / Non.

Réponses	Effectifs	Taux
Oui	11	100
Non	-	-
Total	11	100

Commentaire du tableau n°30 :

- **100%** des secrétaires généraux des clubs affirment qu'il existe un règlement de transfert du joueur au Sénégal comme en Europe ou dans le monde régi par la FIFA sur article 2.

Analyse 30 :

L'étude de ce tableau montre que malgré quelques changements sur le règlement du professionnalisme mise en place par la Fifa, le Sénégal essaye d'organiser leur propre professionnalisation du football local selon nos propres réalités. Mais ce changement n'a pas touché le règlement du transfert du joueur et cela profite à nos footballeurs professionnels d'avoir beaucoup plus d'avantages et de considération par rapport à l'amateurisme.

- ❖ Réponses des secrétaires généraux de club à la question : Quels sont les critères qui déterminent le contrat de travail du footballeur ?

Analyse :

Cette question ouverte a pour but de montrer les critères qui peuvent déterminer le contrat de travail du footballeur en quelques lignes. L'étude de cette question nous a permis d'avoir une idée assez claire de ses critères qui déterminent aussi le statut du joueur.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Ces critères les plus importants selon eux sont :

- ✓ Performance ;
- ✓ Responsabilité ;
- ✓ Discipline ;
- ✓ Ethique du sport ;
- ✓ La visite médicale ;

En résumer tous ces critères se regroupe dans l'accord entre les deux parties (club et joueur).

- ❖ Réponses des secrétaires généraux de clubs à la question : Quelles sont en général les sanctions des joueurs qui ne respectent pas leur contrat ?

Analyse :

Cette étude nous montre qu'un joueur professionnel peut gérer convenablement son statut pro en respectant ses obligations. Les conséquences du non respect de ces obligations selon les secrétaires généraux sont :

- ✓ Avertissement ;
- ✓ Amendes ;
- ✓ Suspension ;
- ✓ Exclusion ;
- ✓ Rupture du contrat.

En définitive avec le professionnalisme, tous joueurs sous contrat avec leur club, doit respecter ses engagements et ses obligations puissent sans cela, des sanctions peuvent tomber tout en débutant par des avertissements jusqu'à la rupture du contrat.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Tableau 31 :

Répartition des réponses des secrétaires généraux à la question : Bénéficiez-vous d'une subvention de l'Etat ? Oui / Non ; Si oui à combien s'élève cette somme.

Réponses	Effectifs	Taux
Oui	-	-
Non	11	100
Total	11	100

Autres sources de financement

Réponses	Effectifs	Taux
Oui	11	100
Non	-	-
Total	11	100

Commentaire du tableau n°31 :

- Aucun dirigeant (secrétaire général) de club n'affirme avoir bénéficié d'une subvention annuelle par l'Etat ;
- **100%** des dirigeants affirment n'avoir pas bénéficié d'une subvention de l'Etat ;
- **100%** des dirigeants affirment avoir d'autres sources de financements qu'autre que celle que l'Etat devait donner.

Analyse 31 :

L'étude de ces tableaux montre l'absence totale de subvention pour les clubs professionnels de Dakar de la part de l'Etat. Les équipes sont laissées à elles-mêmes puisse qu'ils trouvent d'autres sources de financements qui sont : les transferts des joueurs, le ticketing et le sponsoring. De par là, on peut noter l'absence d'engagement des politiques à la vie sportive de nos clubs.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

La conséquence majeure de cette politique est le manque de moyens notoires pour les clubs car l'on sait que les cotisations des supporters, les entrées dans les stades et la politique sportive développées par peut de sponsors ne peuvent permettre aux clubs de subvenir à toutes dépenses et qu'elles sont de plus en plus confrontés à des difficultés, ce qui d'ailleurs les affaiblit. Le statut du joueur professionnel est remis en cause parce que le club à la lourde charge de payer les joueurs eux tous et à temps.

Tableau 32 :

Répartition des réponses des secrétaires généraux de clubs à la question : Rencontrer-vous des difficultés aux déplacements et aux paiements des salaires et primes des joueurs ? Oui / Non ; si oui les quelles et les causes ?

Réponses	Effectifs	Taux
OUI	11	100
NON	-	-
Total	11	100

Commentaire du tableau n°32

- **100%** des dirigeants affirment rencontrer des difficultés aux déplacements et aux paiements des salaires et primes des joueurs ;
- Aucun dirigeant n'affirme n'avoir pas rencontré des difficultés aux déplacements et aux paiements des salaires et primes des joueurs.

Analyse 32 :

L'étude de ce tableau confirme et explique les difficultés des dirigeants aux cours des déplacements et paiements des salaires et primes de ses joueurs.

Les causes de ces difficultés sont dues le plus souvent à l'absence de subvention, soit par déficit financières ou le manque de volonté des dirigeants dans la politique de recherche des fonds. « Professionnalisme rime avec moyens financiers ».

CONCLUSION, PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS

En optant pour le football, il était de notre devoir de parler du football national (le football sénégalais, notre football). Au lieu de parler du football mondial comme le dit l'adage « charité bien ordonnée commence par soi-même » d'où notre contribution pour le développement du football sénégalais. Notre travail consistait à montrer l'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur.

Le choix de ce sujet nous est venu d'un constat fait sur les obligations du joueur professionnel actuel comparé à l'amateur d'avant, il est causé par l'avènement du football professionnel. Cela reflète le statut du footballeur.

Ce travail nous a permis d'avoir un aperçu global sur le statut du joueur professionnel au Sénégal et voir plus claire ses conséquences dans l'histoire du football sénégalais. En menant ce travail, nous avons eu l'intention de détecter l'ensemble des maux dont souffraient les anciens joueurs du championnat local pour afin éviter le même chemin à nos joueurs professionnels pour ne pas se confronter à un problème de reconversion après leur carrière de footballeurs.

En effet, quels sont les points communs entre les premiers footballeurs et ceux qui maintenant, rentrent en apprentissage dès l'âge de quinze ans, pour devenir joueur professionnel ?

Ainsi après avoir fait un chapitre introductif sur le sujet, posé la problématique et fait l'historique du football au Sénégal, nous avons élaboré un questionnaire pour avoir des renseignements sur l'étude à mener. De ce questionnaire, nous avons recueillis suffisamment de données sur le football sénégalais. Ces données nous ont permis d'établir des tableaux, de faire l'interprétation et l'analyse afin de tirer des conclusions.

A la suite de cette étude, l'enseignement général que l'on en tire est que le football professionnel sénégalais au niveau des clubs est toujours « malade » ; mais on note un léger mieux comparé à l'amateurisme d'avant. Ce championnat professionnel organisé par la LSFP

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

créé des polémiques sur l'appellation professionnelle. Ne serait-ce pas plutôt semi-professionnel dans son vécu de trois (03) bonnes années ?

Tout est priorité en parlant du football au Sénégal au niveau des clubs. En fait pour ceux qui veulent axer les problèmes sur un secteur seulement, c'est une mission vouée d'avance à l'échec.

De tout ce dont souffre le football au niveau des clubs, le manque de moyens financiers qui cause le non respect des contrats de joueurs ou le retard des salaires et primes et la mobilité des joueurs sont plus visibles.

En se basant sur le classement final du championnat professionnel (2010-2011) on peut en déduire que seuls les équipes qui n'ont pas eu un grand problème budgétaire se sont hissés au sommet du tableau, contrairement aux autres qui presque tout le temps, leurs joueurs sont en grève : cause salaires impayés ; ceux là se sont trouvés au bas du tableau.

Aujourd'hui l'argent constitue le problème majeur d'un côté et seules les équipes financièrement assises rivalisent et de l'autre côté la mobilité des joueurs. En fait nos joueurs sont très mobiles, (55,05%, ce qui est très frappant), ils séjournent au sein de leur club respectif entre un et deux ans. On sait qu'en sport collectif, la constance de l'effectif permet la cohésion et la progression des joueurs.

PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS

Il s'agit dans cette partie de présenter les voies et moyens à entreprendre pour sortir le football Sénégalais de l'impasse qui sévit au sein des clubs de première division, de montrer et de gérer le statut du joueur. Puisque qui dit statut du joueur doit développer forcément le statut des clubs nationaux. Car le football est d'abord national avant d'être international.

Le football sénégalais a entamé depuis trois saisons le démarrage du premier championnat de football professionnel. Au-delà du prestige avec un nombre de clubs record, les dirigeants et les principaux acteurs du football au Sénégal sont tenus par l'obligation de résultat, celui de réussir ce projet. Il est vrai que les débuts demeurent toujours difficiles et laborieux. Le président de la Ligue nationale de football, Louis Lamotte avait averti que la première saison serait celle de la transition. En ce sens, il y aurait inévitablement des manques, voire des imperfections qui devront être corrigés.

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Pour le moment, le professionnalisme n'est qu'à ses balbutiements en ce sens que les mesures prises par l'Etat ne sont pas encore concrétisées dans leur totalité sur le terrain. A titre d'exemple, les infrastructures et autres installations sportives ne sont pas encore dégagées. Il en est de même pour les subventions et autres aides financières. Toutefois, les clubs ne devraient pas se focaliser sur des aspects ne relevant pas de leurs compétences, mais d'entamer déjà leur restructuration. La plupart des clubs continuent de fonctionner avec une organisation loin de traduire leur transformation en sociétés par actions. Des clubs ne voient dans le professionnalisme que les subventions promises par l'Etat et continuent de confondre actionnaires et sponsors. Les contrats de joueurs devaient être conformes aux nouvelles dispositions et ces derniers ne devraient plus percevoir leurs salaires et primes dans des sachets ou enveloppes, en espèces, et pas toujours respectés. Ces joueurs sont appelés à être déclarés à la sécurité sociale pour payer leurs impôts. La période de transition de l'amateurisme vers le professionnalisme gagnerait ainsi à être écourtée au minimum. À cet effet, une décantation interviendra inévitablement, et seuls les clubs ayant réussi leur métamorphose continueront à bénéficier des bienfaits du professionnalisme recommandé par la Fifa.

La transparence et la rigueur dans la gestion, notamment financière des clubs, devraient sonner le glas de plusieurs dirigeants qui se sont sucrés depuis des lustres des avantages que leur procurait le football alors qu'ils ont toujours clamé leur statut de «bénévoles». Le passage au professionnalisme ne devrait en aucun être la réplique de l'expérience du désengagement des entreprises des clubs. Depuis lors, des trabendistes, voire des repris de justice ont pu investir le football national pour gérer des clubs avec l'argent de l'Etat. Le professionnalisme, dont les tentatives de son instauration avaient échoué dans les années 1990 en raison de la confusion entre professionnalisme et argent, est appelé à réussir. Le Sénégal est également appelé à mener à bien ce projet décidé par la Fifa dans le cadre de la mondialisation, puisqu'à partir de 2012, les clubs ne disposant pas d'une licence professionnelle ne participeront pas aux compétitions internationales. Partant de là, nous notons beaucoup de priorités pour avoir un football performant au niveau des clubs qui gèrent les acteurs. Pour parvenir à cette fin, il est d'une nécessité de revoir la structuration des clubs Sénégalais. Selon Daour Gueye, dans son œuvre Crise et perspectives du football Sénégalais disait : « L'avènement du professionnalisme est de toute façon une donnée incontournable pour relever considérablement les rapports entre les différentes composantes du football Sénégalais et par là même de pratique ». Car avec l'avènement du professionnalisme, nos clubs peuvent se doter d'infrastructures performantes, le jeu pouvait être beaucoup plus

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

attrayant, le public suivrait et le statut du joueur se développer. Mais cette professionnalisation de nos clubs et de nos joueurs n'a pas été bien réfléchi, mais on a constaté un léger mieux et un changement qui ne ressemble pas aux réformes précédentes.

Partant de là, nous notons beaucoup de priorités pour avoir un football performant au niveau des clubs qui gèrent les acteurs. Pour parvenir à cette fin, il est d'une nécessité de revoir la structuration des clubs Sénégalais. Selon Daour Gueye, dans son œuvre Crise et perspectives du football Sénégalais disait : « L'avènement du professionnalisme est de toute façon une donnée incontournable pour relever considérablement les rapports entre les différentes composantes du football Sénégalais et par là même de pratique ». Car avec l'avènement du professionnalisme, nos clubs peuvent se doter d'infrastructures performantes, le jeu pouvait être beaucoup plus attrayant, le public suivrait et le statut du joueur se développer. Mais cette professionnalisation de nos clubs et de nos joueurs n'a pas été bien réfléchi, mais on a constaté un léger mieux et un changement qui ne ressemble pas aux réformes précédentes. Il nous faut faire un bilan des trois (03) saisons, voire les réussites et les échecs afin de compléter les manquements et tirer des conséquences de ce passage d'un football amateur au professionnalisme local.

Le professionnalisme s'inscrit dans un système, donc il n'est pas normal qu'une à deux équipes se lèvent un beau jour pour dire qu'elles vont devenir professionnelles et vouloir gérer des joueurs et un encadrement (staff technique et médicale) professionnel car cela risque de créer des problèmes à l'avenir. Comme c'est le cas actuellement avec les problèmes financiers pour gérer et boucler tout un championnat ou une saison. Les arriérés de salaires, des primes de matchs et les déplacements périlleux ...sont des facteurs limitatifs pour un vrai professionnalisme.

Comme cela se fait aussi dans les autres pays, l'Etat ne doit pas laisser les clubs à leur libre association. Il doit octroyer une subvention annuelle significative et aussi de ne pas attendre la fin de la saison pour la leur donner ou la réserver uniquement pour les équipes qualifiées en coupe d'Afrique. Au sein de nos clubs, nous devons revitaliser les comités de supporters afin de donner aux créateurs ou acteurs de spectacles une source supplémentaire de motivation pour mieux développer leur nouveau statut de joueur.

Il faut les remotiver, mais aussi favoriser la politique de retour des anciens dirigeants dans les instances dirigeantes de nos clubs. Pour avoir des joueurs locaux forts, nous devons commencer par avoir des clubs forts, des dirigeants amoureux de la discipline et qui s'y

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

connaissent. Il faut arrêter la politique de la camaraderie au sein des clubs et des instances administratives.

A partir du moment où le recrutement s'impose dans la course vers l'élite, nos clubs devront pouvoir « importer » des joueurs, mais aussi gérer et garder ses footballeurs.

Pour cela, il faut qu'ils soient très bien rémunérés. Une fois cela fait, nous devons renforcer les conditions, les réglementations qui vont permettre aux joueurs de sortir du pays (les lettres de sortis), mais cela suppose que les joueurs aient des garantis sur leurs salaires.

Comme à l'image des footballeurs professionnels européens, nos joueurs devront se retrouver au sein d'une amicale ou d'une union nationale des footballeurs professionnels pour défendre leurs intérêts si cela s'imposent.

Nos clubs doivent développer des jumelages avec des clubs européens pour être leur pourvoyeur de joueurs et pour ne pas perdre d'argent sur celui-ci, car dans ce cas de figure, c'est l'autre club qui prend en charge les joueurs et qui paie son salaire en attendant qu'il soit mur.

Au Sénégal, cette forme de coopération existe, mais elle est laissée aux centres de formations comme Aldo Gentina, avec l'As Monaco, Génération Foot avec FC Metz...

Elle devrait revenir au club de l'élite pro.

Bibliographie

- **BOUET M.** « Signification du sport », *Editions universitaires*, Paris, 1972
- **BROHM J. M.** « Sociologie politique du sport », *J.P.Delarge*, Paris, 1976
- **TEISSIE J.** « Le football », *Edition Vigot*, Paris, 1976
- **MAGNANE G.** « Sociologie du sport », *Gallimard*, Paris, 1964
- **ROCHETEAU D.** et **GUILLON J. M.** « Football passion »
- **WAHL A.** et **LANFRANCHI P.** « Les footballeurs professionnels des années trente à nos jours », *Hachette, la vie quotidienne*
- **BOURG J. F.** « Salaire, travail et emploi dans le football professionnel français », Paris, FFF et LNF, 1983
- **CISSE Serigne Aly**, « Sénégal : carton rouge », *Niamagne éditeur*, Mai 1995
- **DIOP Assane**, Mémoire de maîtrise en STAPS, titre « Analyse comparative clubs traditionnels, clubs d'entreprise au Sénégal de 1960 à nos jours : Quelle politique pour des clubs compétitifs ? », 2002
- **FALL Cheikh Tahirou**, Mémoire de maîtrise en STAPS, titre « Etudes de quelques facteurs de blocage du développement du football au niveau de la ville de Rufisque », 1999
- **GAYE Daour**, « Crises et perceptives du football Sénégalais », *Xamal Edition*, Saint-Louis, 1999

ANNEXE

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

M. YANNICK SAMBOU/ MAITRISE EN STAPS

TEL : 77 4583379// 765511485

Ce questionnaire destiné aux joueurs professionnels ligue1 du Sénégal

Rentre dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) dont le thème est le suivant : **L'effet de l'avènement de la Ligue Sénégalaise de Football Professionnel sur le statut du joueur au Sénégal**. Tout en garantissant un anonymat à vos réponses, nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

NB : Mettre une croix sur le carré correspondant à votre réponse.

Pour les questions ouvertes, développez votre réponse.

Age :

Région d'origine :

Club fréquenté :

1-Combien d'années avez-vous passé dans ce club ?

1an ; 2ans ; 3ans ; 4ans ; 5ans et+

2-Age au premier contrat professionnel ?

.....ans

3- Avant de signer la licence professionnelle est-ce-que votre club vous a présenté un contrat ?

Oui Non

4- A votre signature du contrat avez-vous reçu une prime de signature ?

Oui Non

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Si non, selon vous pourquoi ?

.....
.....

5- Avez-vous un salaire ? Et combien s'élève t-il ?

.....

6-Etes-vous confronté à des difficultés à percevoir votre salaire ou vos primes ?

Oui Non

Si oui, selon-vous comment expliquer vous cette situation ?

.....
.....

7-Avez-vous un agent de joueur ?

Oui Non

Si oui donnez les raisons qui vous ont poussé à en chercher :

.....

8-Combien d'heures par semaine consacrez-vous au football en moyenne ?

.....heures

9-Avez-vous été international (en équipe nationale) ?

Oui Equipe A Non
Espoir

Si oui combien de fois avez-vous été sélectionné ?

Equipe A :

Espoir :

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

10-Etes-vous toujours international ?

Oui Equipe A Non
Espoir

11-Etes-vous satisfait des conditions de vie de votre club actuel (salaires et primes, entraînement, match, encadrement) ?

Oui Non

Dites les raisons :

.....
.....

12-Avez-vous déjà joué dans un autre club au Sénégal ?

Oui Non

Si oui donnez les raisons qui vous ont poussé à quitter ce club ?.....
.....

13-Combien de fois avez-vous changé d'équipe (club) professionnelle ?

1 ; 2 ; 3

14-A votre avis, comment situer le sportif professionnel dans le monde du travail ?

Ouvrier ; Artiste professionnel du spectacle ; Agent commerciale (pub)

15-Avez- vous une qualification professionnelle autre que le football ?

Oui Non

Si oui laquelle :

16-Etes-vous considéré comme :

Une vedette ; Un bon joueur ; Un équipier ; Un espoir

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

17-Après le professionnalisme (à la fin de votre carrière sportive), vers quelle activité pensez-vous vous orienter ?

.....

18-Quel(s) métier(s) préféreriez-vous avoir réellement ?

.....

.....

19-Avez-vous été blessé pendant la saison 2009 ; 2010 ; 2011 ?

Oui Non

Si oui pendant combien de temps êtes-vous resté inactif ?

.....jour(s) ;semaine(s) ;mois ;année(s).

20-Avez-vous eu un suivi médical de la part de votre club ?

Oui Non

21-Est-ce-que vous faites des études en ce moment ?

Oui Non

Si oui à quel niveau ?

Secondaire 1^{er} cycle

Secondaire 2nd cycle

Supérieur

Ecole de formation

Laquelle :_.....

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Si non quel est votre niveau d'études ?

Primaire

Secondaire 1^{er} cycle

Secondaire 2nd cycle

Supérieur

Autres :

23-Pensez-vous que le sport et les études ou le sport et le travail sont compatibles ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

M. YANNICK SAMBOU/ MAITRISE EN STAPS

TEL : 77 4583379// 765511485

Ce questionnaire destiné aux entraîneurs de football professionnel ligue 1

Rentre dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) dont le thème est le suivant : **L'effet de l'avènement du Football Professionnel sur le statut du joueur au Sénégal**. Tout en garantissant un anonymat à vos réponses, nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

NB : Mettre une croix sur le carré correspondant à votre réponse.

Pour les questions ouvertes, développez votre réponse.

Age:

Club(s) fréquenté (s):

1- Aviez-vous entraîné un club avant l'avènement de la ligue professionnelle de football ?

Oui Non

Si oui quelle(s) différence(s) pouvez-vous nous dire en quelques mots :.....

.....
.....

2-Le volume horaire de vos entraînements est-il suffisant ? Ou exister-t-il ?

.....
.....

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

3-Existe t-il des dispositions réglementaires d'entraînement du joueur avec la professionnalisation du football ?

Oui Non

4-Quels sont en quelques lignes le règlement et les obligations des joueurs professionnels ?

.....
.....

5-La visite médicale est-elle exigée aux joueurs avant leur recrutement ?

Oui Non

Si oui à quel moment la faites-vous ?

Avant recrutement après recrutement

6- Aviez-vous un plan de recrutement ?

Oui Non

Si oui comment sont ces éléments ?

.....
.....
.....

7-Comment se fait le recrutement des joueurs professionnels dans votre club?

Par test cible

8-Pourquoi choisir ce recrutement et pas l'autre ?

.....
.....
.....

9-Quel est le règlement intérieur avant et après le recrutement du joueur ?

.....
.....

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

10-Quelle est votre relation avec vos joueurs ?

.....
.....
.....

11-Rencontrez-vous des difficultés pour vous faire comprendre ?

Oui Non

Si oui, dites pourquoi selon vous :

.....

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

M. YANNICK SAMBOU/ MAITRISE EN STAPS

TEL : 77 4583379// 765511485

Ce questionnaire destiné aux clubs (secrétaire général) de football du championnat professionnel de ligue1 du Sénégal

Rentre dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) dont le thème est le suivant : **L'effet de l'avènement du Football Professionnel sur le statut du joueur au Sénégal**. Tout en garantissant un anonymat à vos réponses, nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

NB : Mettre une croix sur le carré correspondant à votre réponse.

Pour les questions ouvertes, développez votre réponse.

Age:

Club(s) fréquenté(s):

1-Quel est l'effectif des joueurs licenciés dans un club professionnel ?

.....

2-Existe-t-il un contrat de joueur vu la professionnalisation du football au Sénégal ?

Oui Non

Si oui comment se déroulent les procédures (clauses) ?

.....
.....

3-Le contrat du joueur est régi par qui ?

Fédération ; Ligue de football professionnelle ; Club

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

4-Quelle est la durée de la convention universelle du premier contrat d'un joueur de football professionnel ?

.....en mois ; année(s)

5-Le contrat de stagiaire-professionnel tel qu'il apparaît dans la charte du football professionnel français est-il un contrat de joueur professionnel ?

Oui Non

6-Quel est le règlement intérieur avant et après le recrutement du joueur ?

.....
.....

7-Comment faites-vous le recrutement des joueurs professionnels ?

Test ; Cible

8-Pourquoi choisir ce recrutement et pas les autres ?

.....
.....

9-Existe-t-il un règlement de transfert du joueur au Sénégal comme en Europe ou dans le monde régi par la FIFA sur l'article 2 ?

Oui Non

10-Quels sont les critères qui déterminent le contrat de travail du footballeur ?

.....
.....

11-Quelles sont en général les sanctions des joueurs qui ne respectent pas leur contrat ?

.....
.....

12-Bénéficiez-vous d'une subvention de l'Etat ?

Oui Non

« L'effet de l'avènement du football professionnel sur le statut du joueur »

Si oui à combien s'élève cette subvention ?.....

13- Avez-vous d'autres sources de financements ?

Oui Non

Lesquelles ? :

.....
.....
.....

14- Rencontrez-vous des difficultés aux déplacements et aux paiements des salaires et primes des joueurs ?

Oui Non

Si oui les quelles et les causes :

.....
.....
.....